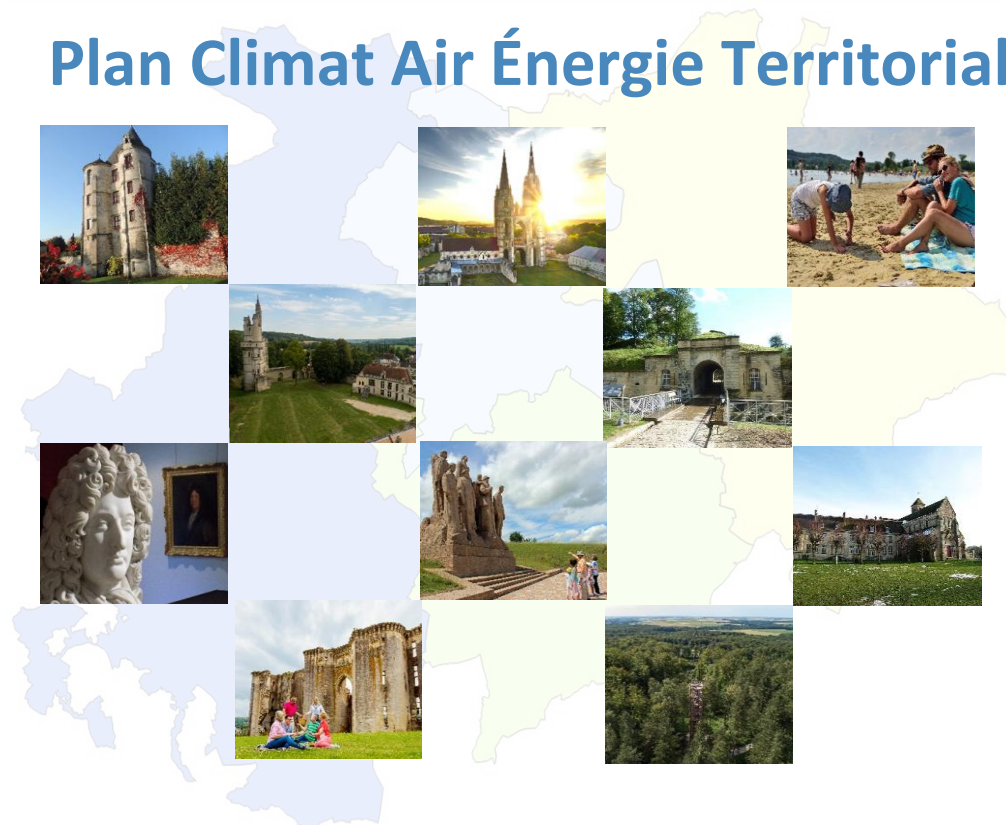


# Schéma de Cohérence Territoriale

Valant

## Plan Climat Air Énergie Territorial



## Programme d'actions AEC

Encadré par les articles L. 229-26 et R. 229-51 du Code de l'environnement ainsi que, pour les SCoT valant PCAET, par l'article R. 141-11 du Code de l'urbanisme, **le programme d'actions constitue le volet opérationnel de la politique climat-air-énergie** du territoire. Il est établi pour une période de six ans et s'appuie sur un dispositif de suivi et d'évaluation.

## **Le programme d'actions a pour objectifs de :**

- **traduire les orientations** et les objectifs climat-air-énergie en actions concrètes ;
  - **définir les actions** mises en œuvre par les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation ;
- **identifier** les collectivités et **les acteurs chargés de la mise en œuvre** des actions ainsi que, le cas échéant, de leur animation et de leur coordination ;
- **préciser**, pour les principales actions, **les moyens nécessaires ou mobilisables**, les publics concernés, les partenariats recherchés et les résultats attendus ;
- identifier les projets fédérateurs et donner de la visibilité sur le calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
- adapter les modalités d'intervention aux caractéristiques et aux enjeux des différentes composantes territoriales du SCoT.

Le programme concerne les collectivités, les services et établissements publics, la Région, le Département, les chambres consulaires, les acteurs économiques et agricoles, les associations, les habitants et les usagers du territoire.

**Le programme d'actions n'a pas la même portée normative que le document d'orientation et d'objectifs du SCoT et ne crée pas, à lui seul, de prescriptions opposables** aux autorisations d'urbanisme. Il constitue néanmoins une composante du SCoT valant PCAET, destinée à organiser et à suivre la mise en œuvre de ses objectifs climat-air-énergie, dans le respect des compétences de chaque acteur.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'un **rapport intermédiaire après trois ans** et d'une **mise à jour tous les six ans**.

Le présent programme d'actions est issu d'un travail de co-construction mené avec les acteurs du territoire, à travers des ateliers thématiques organisés en novembre 2025 et une série d'entretiens conduits au cours de l'année 2026. Il a été élaboré en articulation avec le programme TETE, dans lequel le territoire s'est engagé en 2026, ainsi qu'avec le programme Territoire d'industrie et le CRTE.

L'armature du programme d'actions permet de visualiser l'organisation générale du volet climat-air-énergie.

Les quatre axes stratégiques sont déclinés en dix sous-thématiques, puis en 27 fiches actions thématiques, complétées par une fiche transversale consacrée à la gouvernance, au pilotage et au suivi.

L'ensemble regroupe plus de 100 sous-actions opérationnelles destinées à préciser les modalités d'intervention à l'échelle du territoire.



## Action Transversale

Instaurer un pilotage et une gouvernance adaptés à la stratégie AEC afin d'assurer sa bonne mise en œuvre sur le territoire

## 1 RÉSEAUX

### Ressource en eau

1. Économiser l'eau et optimiser les usages
2. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et la capacité des réseaux d'assainissement
3. Prévenir les pollutions des milieux aquatiques et des masses d'eau du territoire

### Mobilités

4. Accompagner la décarbonation et l'optimisation du transport de marchandises
5. Décarboner les transports en commun
6. Promouvoir et coordonner les mobilités grâce à l'intermodalité
7. Réduire les besoins en déplacement et favoriser les mobilités actives de proximité
8. Accompagner la transition vers l'électromobilité tout en déployant les mobilités partagées et solidaires
9. Instaurer une stratégie de sensibilisation et de formation sur les risques santé et qualité de l'air extérieur

## 2 ENERGIES RENOUVELABLES

### Foncier & Energies Renouvelables

10. Soutenir la filière locale des énergies renouvelables
11. Porter une stratégie cohérente d'approvisionnement en énergie basée sur les spécificités énergétiques des collectivités du territoire
12. Soutenir les projets photovoltaïques en cohérence avec la préservation de la biodiversité, le renouvellement urbain et l'activité agricole
13. Accompagner le déploiement de la méthanisation

## 3 BÂTIMENTS

### Adaptation au changement climatique

14. Accroître la renaturation du territoire au service de l'adaptation au changement climatique

### Construction & rénovation résiliente

15. Développer des constructions et des aménagements sobres en ressources et adaptés au changement climatique
16. Accompagner et massifier la rénovation énergétique performante du parc bâti
17. Mettre en place une stratégie patrimoniale publique exemplaire
18. Encourager la mise en place de préconisations constructives favorisant la qualité de l'air intérieur

### Economie circulaire

19. Favoriser la valorisation et le réemploi des déchets issus du BTP
20. Développer le réemploi des ressources et optimiser l'usage du bâti existant et des friches
21. Accompagner le déploiement de synergies interentreprises et l'implantation d'activités économiques en lien avec l'économie circulaire

## 4 AGRICULTURES & FORÊTS

### Agriculture & alimentation

22. Renforcer l'accompagnement territorial de la transition agroécologique
23. Protéger et restaurer le maillage bocager
24. Renforcer la résilience alimentaire du territoire et structurer une filière alimentaire locale

### Biodiversité

25. Préserver et valoriser les milieux naturels, véritables puits de carbone pour le territoire

### Forêts

26. Porter une stratégie territoriale d'adaptation de la ressource forestière

### Risques naturels

27. Accroître l'acculturation aux risques en lien avec le changement climatique

# NOTICE DE LECTURE DES FICHES ACTIONS

Pour faciliter la lecture, le programme est organisé en quatre axes stratégiques, chacun identifié par un code couleur. Les orientations sont présentées sous la forme de fiches actions selon une trame commune, décrite ci-dessous :

Action n° #

Description succincte de l'ambition portée par l'action

## AMBITIONS & OBJECTIFS

Contexte, finalité de l'action et contribution attendue aux objectifs climat-air-énergie du territoire.

## DOO

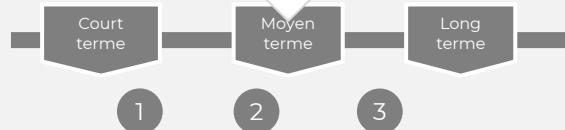
Orientations du DOO liées à l'action

## SOUS - ACTIONS

- 1
- 2 Opérations stratégiques ou opérationnelles prévues pour concrétiser l'action.
- 3

### CALENDRIER

Horizon prévisionnel de lancement ou de réalisation de chaque sous-action : court, moyen ou long terme.



## MISE EN ŒUVRE

### Porteur / pilote

Responsable de l'action, de sa coordination et de son suivi.

### Réalisation / maîtrise d'ouvrage

Acteur qui commande, finance ou réalise concrètement l'opération.

### Appui technique

Apporte les données, l'expertise ou l'accompagnement méthodologique.

### Partenaires associés

Contribuent à la préparation ou à la mise en œuvre de l'action.

### Publics / cibles

Acteurs ou bénéficiaires auxquels l'action est destinée.

### Résultat attendu / livrable

Résultat concret permettant de contrôler la réalisation de l'action.

### Moyens / financements

Moyens humains, techniques et financiers nécessaires ou mobilisables.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

GES

Seq. CO2

Sobriété

ENR&R

Réseaux

Air

Adaptation

Biosourcés

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

Contribution prévisionnelle de l'action aux objectifs de réduction des émissions, de sobriété, de production renouvelable, d'amélioration de l'air et d'adaptation.

## ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Principaux effets positifs ou points de vigilance sur l'environnement et rappel des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

 Biodiversité et continuités écologiques

 Paysages et patrimoine

 Ressource en eau et milieux aquatiques

 Sols, sous-sols et ressources naturelles

 Énergie, climat et émissions de carbone

 Risques naturels, technologiques et nuisances

 **Pastille verte** : effet positif attendu.

 **Pastille rouge** : incidence négative potentielle ou point de vigilance.

**Mesures ERC** : dispositions d'évitement, de réduction ou de compensation intégrées au DOO ou à préciser au stade du projet.

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



## Mesures ERC :

Mesures intégrées au DOO

## INDICATEURS DE SUIVI

Données permettant de mesurer la réalisation des actions, leurs résultats et, lorsque cela est possible, leurs effets.

## CHAMPS D'APPLICATION

Secteurs de l'armature territoriale principalement concernés par l'action.

## Fiche Action transversale

**Instaurer un pilotage et une gouvernance adaptés à la stratégie AEC afin d'assurer sa bonne mise en œuvre sur le territoire**

## AMBITIONS & OBJECTIFS

Le déploiement de la stratégie Climat Air Énergie repose sur une gouvernance partagée entre le PETR, les EPCI et les maîtres d'ouvrage compétents. Cette action vise à clarifier les responsabilités, coordonner la mise en œuvre des projets, mutualiser les instances de suivi et renforcer les compétences des élus et des services. Elle doit également permettre de suivre les résultats, mobiliser les financements nécessaires et garantir la cohérence des moyens engagés avec les objectifs du programme d'actions.

## DOO

Action  
transversale

## SOUS-ACTIONS

- 1 **Organiser une gouvernance partagée**, précisant les rôles du PETR, des EPCI et des maîtres d'ouvrage dans le pilotage, la mise en œuvre et le suivi de la politique Climat Air Énergie, coordonnée avec les autres démarches de transition ( TETE, COP, CRTE, etc.)
- 2 Mettre en place des modalités de travail assurant une **interaction régulière entre le PETR, les EPCI et les partenaires** en charge des projets contribuant aux objectifs de la stratégie.
- 3 **Former et mobiliser les élus et les services** sur les thématiques Climat Air Énergie, le suivi des objectifs, le montage des projets et la recherche de financements, notamment grâce aux formations ADEME.
- 4 **Évaluer périodiquement** la maturité du territoire et l'avancement du programme sur la base d'indicateurs partagés, en distinguant le suivi des actions, des résultats et des impacts, notamment grâce à l'outil TETE.
- 5 **Coordonner les différentes actions** portées par le PETR, les EPCI et les autres maîtres d'ouvrage compétents afin d'assurer leur cohérence avec les politiques Climat Air Énergie du territoire.
- 6 **Communiquer et informer** les élus, les partenaires, le conseil de développement et les habitants sur l'avancement du programme d'actions et les résultats obtenus.
- 7 Faciliter la recherche de financements pour les actions Climat Air Énergie et expérimenter une méthode commune d'évaluation climat des budgets du PETR et des EPCI.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 Maîtres d'ouvrage des actions · Gouvernance formalisée, avec rôles, instances et modalités de décision clarifiés.
- 2 Partenaires techniques et porteurs de projets · Réseau de référents installé et calendrier régulier de travail partagé.
- 3 Élus et services des EPCI et communes · Programme annuel de formation et montée en compétence des référents.
- 4 EPCI et maîtres d'ouvrage pour la transmission des données · Tableau de bord actualisé, bilan annuel et évaluation périodique du programme.
- 5 pour leurs propres actions · Région, État et partenaires techniques · Bilan d'avancement diffusé régulièrement aux élus, partenaires et habitants.
- 6 EPCI et maîtres d'ouvrage pour leurs demandes et budgets · Plan de financement consolidé et expérimentation d'une méthode commune d'évaluation climat des budgets.
- 7 Moyens humains du PETR et des EPCI, ADEME, Région, État, Banque des Territoires et fonds européens.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'instances de gouvernance organisées et taux de participation.
- Part des actions disposant d'un pilote et d'un calendrier identifiés.
- Taux d'avancement du programme d'actions.
- Part des indicateurs de suivi actualisés.
- Montant des financements mobilisés.
- Evolution des indicateurs au regard des objectifs définis

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire

# Actions Réseaux

## Ressource en eau

Économiser l'eau et optimiser les usages

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et la capacité des réseaux d'assainissement

Prévenir les pollutions des milieux aquatiques et des masses d'eau du territoire



## Mobilités

Accompagner la décarbonation et l'optimisation du transport de marchandises

Décarboner les transports en commun

Promouvoir et coordonner les mobilités grâce à l'intermodalité

Réduire les besoins en déplacement et favoriser les mobilités actives de proximité

Accompagner la transition vers l'électromobilité tout en déployant les mobilités partagées et solidaires

Instaurer une stratégie de sensibilisation et de formation sur les risques santé et qualité de l'air extérieur

## Fiche n°1

## Economiser l'eau et optimiser les usages

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Réduire durablement les consommations d'eau de l'ensemble des usagers en améliorant la connaissance des besoins, en développant les pratiques de sobriété et en favorisant l'installation d'équipements hydro-économes. Face à l'intensification des sécheresses et des tensions d'usage, cette action vise à préserver la ressource, limiter les prélèvements et renforcer la résilience du territoire.

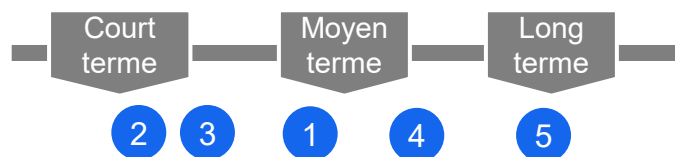
## DOO

Orientation  
12

## SOUS-ACTIONS

- 1 Réaliser un diagnostic territorial des consommations, des usages et des secteurs prioritaires afin d'identifier les principaux leviers d'économie d'eau.
- 2 Sensibiliser les habitants, les scolaires, les entreprises et les collectivités aux pratiques de sobriété et aux équipements hydro-économes.
- 3 Accompagner l'installation de récupérateurs d'eau de pluie et d'équipements économes, en veillant à leur adaptation aux usages autorisés. Sensibiliser aux usages de l'eau dans les écoles
- 4 Inciter les collectivités à suivre les consommations d'eau de leur patrimoine et à engager des programmes de réduction des usages.
- 5 Inciter les PLU/PLUi dans les OAP à favoriser les circuits de récupération et d'utilisation des eaux pluviales à des fins d'irrigation ou d'usages domestiques non alimentaires

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 **PETR.** EPCI, syndicats d'eau et d'assainissement, Agence de l'eau, DDT, ARS, CLE/SAGE. Chambre d'agriculture, CCI, industriels Diagnostic partagé des usages, tensions et secteurs prioritaires.
  - 2 **EPCI.** Communes volontaires. Syndicats d'eau, Agence de l'eau. Associations, distributeurs, bailleurs Dispositif commun d'information et d'aide à l'équipement.
  - 3 **EPCI.** Communes et établissements scolaires. Éducation nationale, syndicats d'eau. Associations d'éducation à l'environnement Programme pédagogique déployé dans les écoles volontaires.
  - 4 **PETR.** EPCI et communes compétents en urbanisme. DDT, syndicats d'eau, CLE/SAGE, Agence de l'eau. Chambre d'agriculture, CCI Disponibilité et besoins en eau intégrés aux documents d'urbanisme.
  - 5 **PETR.** EPCI et communes compétents en urbanisme. CAUE, DDT, Agence de l'eau, bureaux d'études. Aménageurs, architectes, bailleurs Dispositions types sur la récupération des eaux pluviales intégrées aux OAP.
- Habitants, scolaires, collectivités, agriculteurs, entreprises et aménageurs. Agence de l'eau Seine-Normandie, Département, collectivités et porteurs de projets.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution des consommations d'eau par catégorie d'usagers.
- Nombre de bâtiments équipés en dispositifs hydro-économes.
- Volume d'eau économisé ou substitué estimé.
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées.
- Part des collectivités suivant les consommations de leur patrimoine.

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les secteurs et usagers présentant de fortes consommations ou des tensions sur la ressource en eau.

## Fiche n°2

## Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et la capacité des réseaux d'assainissement

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Sécuriser durablement l'alimentation en eau potable et le fonctionnement des systèmes d'assainissement face aux évolutions climatiques, démographiques et économiques. Cette action vise à anticiper les tensions sur la ressource, améliorer la performance des réseaux et conditionner le développement territorial à la capacité réelle des infrastructures..

## DOO

Orientation  
12

## SOUS-ACTIONS

- 1 Évaluer la disponibilité de la ressource en eau potable et les capacités d'assainissement au regard des besoins actuels et futurs du territoire.
- 2 Conditionner les projets résidentiels et économiques à la disponibilité de la ressource et à la capacité des réseaux et installations de traitement.
- 3 Renforcer la coordination entre les collectivités, syndicats compétents et territoires voisins afin de sécuriser l'approvisionnement et la gestion de crise.
- 4 Programmer les travaux prioritaires de renouvellement des réseaux, de réduction des fuites et d'adaptation des équipements d'assainissement.
- 5 Étudier les besoins d'extension, de modernisation ou de création d'ouvrages de traitement et de stockage selon les secteurs concernés.

CALE

Court  
termeMoyen  
termeLong  
terme

1

5

2

4

3

## MISE EN OEUVRE

- 1  PETR.  EPCI et syndicats compétents.  Agence de l'eau, ARS, DDT, CLE/SAGE, exploitants.  État partagé de la ressource, des réseaux et des capacités de traitement.
  - 2  EPCI.  Collectivités compétentes en urbanisme.  Syndicats d'eau et d'assainissement, DDT, services instructeurs.  Aménageurs et entreprises.  Critères de capacité pris en compte dans les projets résidentiels et économiques.
  - 3  PETR.  EPCI et syndicats compétents.  Préfecture, ARS, Agence de l'eau, Département.  Territoires voisins et exploitants.  Organisation partagée pour sécuriser l'approvisionnement et gérer les situations de crise.
  - 4  EPCI et syndicats compétents.  Exploitants, bureaux d'études, Agence de l'eau, Département.  Communes et entreprises de travaux.  Programme pluriannuel de renouvellement des réseaux et d'adaptation de l'assainissement.
  - 5  EPCI et syndicats compétents.  Bureaux d'études, ARS, DDT, Agence de l'eau.  Communes d'implantation et PETR.  Études et programmation des ouvrages de traitement ou de stockage à créer ou moderniser.
-  Habitants, entreprises, collectivités et aménageurs.  
 Agence de l'eau, Département, Région, Banque des Territoires et maîtres d'ouvrage compétents.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Rendement des réseaux d'EP
- Linéaire de réseaux renouvelés
- Nombre d'incidents/ restrictions d'alimentation en eau
- Taux de conformité des installations d'assainissement
- Part des projets compatibles avec les capacités disponibles.

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les secteurs où l'approvisionnement, les réseaux d'eau potable ou les capacités d'assainissement sont fragiles ou insuffisants.

## Fiche n°3

## Prévenir les pollutions des milieux aquatiques et des masses d'eau du territoire

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines en limitant les pollutions diffuses et ponctuelles liées aux activités humaines. Cette action contribue à la protection durable de la ressource, à la préservation des milieux aquatiques et à la sécurisation des usages de l'eau pour les générations futures.

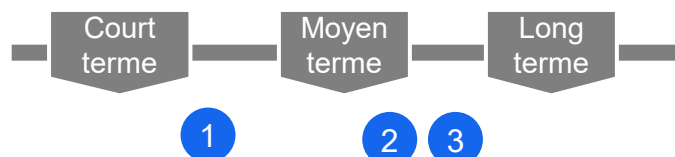
## DOO

Orientations  
11 et 12

## SOUS- ACTIONS

- 1 Poursuivre les opérations de restauration des cours d'eau et des ripisylves. Accompagner les travaux de restauration des cours d'eau, des berges et des ripisylves afin de préserver les continuités écologiques, améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et renforcer leur capacité d'infiltration et de barrière naturelle contre les risques.
- 2 Continuer de développer une gestion intégrée des eaux pluviales fondée sur les solutions fondées sur la nature. Favoriser le développement de noues, fossés végétalisés, mares, zones d'infiltration et autres aménagements permettant de limiter le ruissellement, favoriser la recharge des nappes et améliorer la résilience du territoire.
- 3 Développer une filière territoriale de cultures à bas intrants sur les secteurs à enjeux pour l'eau. Favoriser des productions adaptées, comme le miscanthus ou le chanvre, sur les aires d'alimentation de captages, les bordures de cours d'eau, etc. tout en structurant des débouchés locaux dans les filières géobiosourcées afin de sécuriser la rentabilité des exploitations.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 EPCI compétents GEMAPI et syndicats de bassin. Agence de l'eau, OFB, DDT, Département, CLE/SAGE. Communes, riverains, agriculteurs et associations. Programme priorisé et linéaires de cours d'eau et de ripisylves restaurés.
  - 2 EPCI et communes. Communes, aménageurs et gestionnaires de voirie. Structures GEMAPI, Agence de l'eau, CAUE, Cerema. Bailleurs, propriétaires et habitants. Secteurs prioritaires aménagés et effets sur le ruissellement et l'infiltration évalués.
  - 3 PETR et Chambre d'agriculture. Agriculteurs et opérateurs de filière. Agence de l'eau, gestionnaires de captages, CCI/CMA, CLE/SAGE, coopératives, transformateurs et filières géobiosourcées. Surfaces engagées dans les cultures à bas intrants et débouchés locaux consolidés.
- Collectivités, agriculteurs, propriétaires, entreprises et habitants.
- Agence de l'eau, OFB, Région, Département, fonds européens et maîtres d'ouvrage.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de captages bénéficiant d'actions de protection.
- Surface agricole engagée dans des cultures à bas intrants.
- Nombre d'exploitations accompagnées.
- Nombre de partenariats développés avec les filières de transformation.
- Évolution de la qualité de la ressource en eau.
- Linéaire de berges et surface de milieux aquatiques restaurés.

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les captages, cours d'eau, zones de ruissellement et secteurs agricoles présentant des enjeux pour la qualité de l'eau.

## Fiche n°4

## Accompagner la décarbonation et l'optimisation du transport de marchandises

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Accompagner l'électrification progressive des flottes de transport de marchandises, anticiper les besoins de raccordement électrique des entreprises et réduire les déplacements par l'optimisation des tournées et la mutualisation des flux. Cette action contribue à réduire les émissions du secteur tout en maintenant la compétitivité des entreprises du territoire. Elle contribue à l'objectif territorial de réduction de 60 % des émissions du secteur à horizon 2030 et de 82 % à horizon 2050 par rapport à 2012.

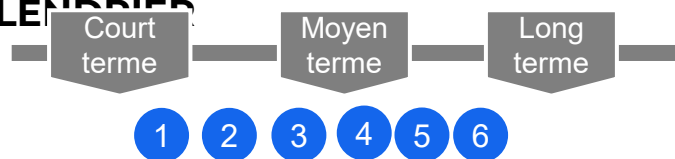
## DOO

Orientations 1.1, 7.11

## SOUS-ACTIONS

- 1 **Évaluer les besoins électriques des sites de transport et de logistique.** Identifier les capacités du réseau, les besoins de recharge et les renforcements nécessaires.
- 2 **Étudier les possibilités de report modal** vers le ferroviaire, le fluvial et les plateformes partagées.
- 3 **Électrifier progressivement les flottes de poids lourds.** Informer les transporteurs sur les aides et les solutions bas carbone adaptées à leurs usages.
- 4 **Coordonner les entreprises, les collectivités et les gestionnaires de réseau.** Faciliter les raccordements et améliorer la visibilité sur les coûts et les délais.
- 5 **Optimiser les flux de marchandises.** Mutualiser les livraisons, améliorer le remplissage des véhicules et réduire les trajets à vide.
- 6 **Expérimenter des solutions de logistique urbaine bas carbone.** Développer la cyclo logistique, la mutualisation des livraisons et la gestion groupée du dernier kilomètre entre entreprises, commerces et collectivités.

## CALENDRIER



## MISE EN ŒUVRE

- 1 PÉTR, Enedis, RTE, USED, EPCI, entreprises Sites prioritaires et feuille de route des raccordements.
  - 2 PÉTR, Région, VNF, SNCF Réseau, EPCI Scénarios de report modal hiérarchisés.
  - 3 Entreprises de transport, CCI, CMA, ADEME Plans de renouvellement des flottes engagés.
  - 4 PÉTR, EPCI Blocages identifiés et calendrier partagé.
  - 5 CCI/CMA ou groupement d'entreprises, Opérateurs logistiques Mutualisations engagées et gains évalués.
  - 6 EPCI ou commune volontaire, ADEME, opérateurs spécialisés Expérimentation évaluée et conditions de pérennisation définies.
- Transporteurs, chargeurs, commerces et entreprises logistiques, ADEME, Région, Banque des Territoires, fonds européens, collectivités et investissements privés.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis

Mesures ERC :

La susceptible fragmentation de la continuité aquatique de la vallée de l'Aisne dû au potentiel de développement de report modal par la mobilité fluviale (Objectif 1.1.1), sera prise en compte dans la poursuite de la démarche ERC au stade projet.



## INDICATEURS DE SUIVI

- Émissions du secteur transport de marchandises
- Nb d'entreprises engagées dans la démarche (part)
- Part des véhicules décarbonés

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les zones d'activités, sites logistiques, axes de fret et secteurs adaptés au report modal ou à la mutualisation des livraisons.

## Fiche n°5

## Décarboner les transports en commun

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Réduire les émissions liées aux déplacements collectifs en développant une offre de transport adaptée aux besoins du territoire, plus attractive, accessible et décarbonée.

Cette action contribue à limiter l'usage de la voiture individuelle et à atteindre les objectifs territoriaux de réduction des émissions du secteur des transports. Elle participe ainsi à l'objectif territorial de réduction de 31 % des émissions du transport de personnes d'ici 2030 et de 45 % d'ici 2050 par rapport à 2012.

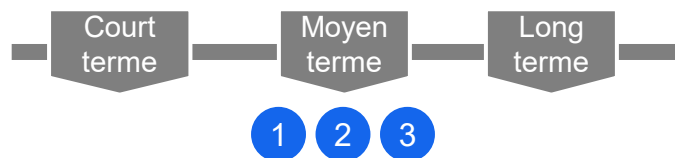
## DOO

Orientations 7.1, 7.3, 7.4, 7.5, 7.10

## SOUS-ACTIONS

- 1 Adapter l'offre de transport collectif aux besoins du territoire. Ajuster les véhicules, les fréquences et les horaires aux besoins des usagers.
- 2 Développer des transports collectifs décarbonés. Poursuivre le renouvellement des flottes par des véhicules à faibles émissions.
- 3 Améliorer l'accessibilité des principaux arrêts. Développer les cheminements piétons et les stationnements vélos afin d'encourager l'intermodalité.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 AOM compétente. Exploitants, PETR, EPCI. Communes, employeurs et associations d'usagers. Offre ajustée aux besoins, avec horaires, fréquences et véhicules adaptés.
  - 2 AOM compétente. Exploitants, ADEME et fournisseurs d'énergie. PETR, EPCI et gestionnaires de réseaux. Programme de renouvellement des flottes vers des véhicules à faibles émissions.
  - 3 AOM compétente. Communes, EPCI et gestionnaires de voirie. Département, SNCF Gares & Connexions, associations cyclistes. Exploitants et usagers. Arrêts prioritaires rendus accessibles à pied et à vélo, avec stationnements sécurisés.
- Voyageurs, scolaires, actifs, personnes âgées et publics non motorisés
- Région, ADEME, État, Département, AOM et collectivités compétentes.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Fréquentation des transports collectifs
- Part des véhicules bas carbone
- Nombre d'arrêts aménagés
- Nombre de stationnements vélos créés
- Emissions de GES évitées

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les principaux axes, arrêts et pôles générateurs de déplacements, avec une offre adaptée aux besoins des espaces ruraux.

## Fiche n°6

## Promouvoir et coordonner les mobilités grâce à l'intermodalité

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Développer une offre de mobilité intégrée facilitant les correspondances entre les différents modes de déplacement afin de proposer une alternative crédible à l'autosolisme et de renforcer l'accessibilité du territoire. Cette action contribue à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions du transport de personnes de 31 % d'ici 2030 et de 45 % d'ici 2050 par rapport à 2012.

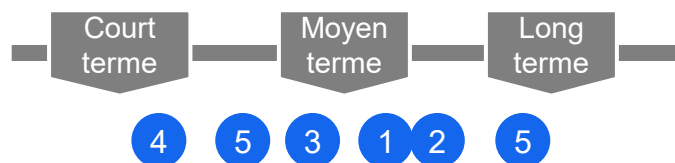
## DOO

Orientations  
7.10, 7.11,  
7.12

## ACTIONS

- 1 Améliorer les **pôles** d'échanges de Soissons et Villers-Cotterêts et développer des **pôles de mobilité dans les centralités rurales**.
- 2 **Coordonner les offres** TER, bus, TAD, vélo et mobilités partagées pour faciliter les correspondances à l'échelle du **Soissonnais Valois**.
- 3 Améliorer l'accès piéton et cyclable aux gares, arrêts et pôles d'échanges.
- 4 Développer une **information voyageurs** coordonnée et accessible.
- 5 Encourager les plans de mobilité employeur et les solutions mutualisées vers les zones d'activités.
- 6 Renforcer les coopérations avec la Région et les territoires voisins pour assurer la continuité des offres.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 AOM. AOM, EPCI, communes et SNCF Gares & Connexions. Région, Département et gestionnaires de voirie. Exploitants et associations d'usagers. Pôles de Soissons et Villers-Cotterêts améliorés et sites ruraux prioritaires identifiés.
- 2 AOM. Région et opérateurs de mobilité. SNCF Voyageurs et centrales de mobilité. EPCI et territoires voisins. Correspondances et horaires mieux coordonnés entre TER, bus, TAD, vélo et mobilités partagées. AOM et collectivités concernées. Communes, EPCI et gestionnaires de voirie. Département, CAUE et associations cyclistes. SNCF et exploitants. Accès piétons et cyclables sécurisés autour des gares et pôles d'échanges. AOM compétente. Région, SITUS et opérateurs. SNCF Voyageurs et fournisseurs de données. PETR, EPCI et offices de tourisme. Information voyageurs commune, accessible et mise à jour.
- 3 EPCI et employeurs. Entreprises et gestionnaires de zones d'activités. ADEME, CCI/CMA et AOM. PETR, salariés et opérateurs de mobilité. Plans de mobilité et solutions mutualisées engagés dans les principales zones d'activités. PETR et Région. AOM et opérateurs compétents. Départements et territoires voisins. EPCI, SNCF et collectivités limitrophes. Coopérations formalisées pour assurer la continuité des offres au-delà du territoire.
- 4 Habitants, salariés, scolaires, visiteurs et personnes sans voiture. Région, État, ADEME, Département, fonds européens, AOM et collectivités.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis

Mesures ERC :

- Insertion des sites d'intermodalité : surface perméables et végétalisées privilégiées permettant de limiter le risque de ruissellement en milieu urbain, de garantir l'insertion paysager et de favoriser la nature en ville, support de biodiversité. (Orientation 7.10)



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de pôles de mobilité aménagés
- Nombre d'offres de mobilité coordonnées.
- Nombre d'accès piétons et cyclables améliorés.
- Nombre d'outils d'information voyageurs déployés.
- Nombre de plans de mobilité employeur engagés.
- Fréquentation des pôles et services de mobilité.

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les gares de Soissons, Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon, les pôles d'échanges, les centralités rurales et les zones d'activités.

## Fiche n°7

## Réduire les besoins en déplacement et favoriser les mobilités actives de proximité

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Encourager les déplacements de proximité à pied ou à vélo et limiter les déplacements contraints grâce à une meilleure organisation territoriale des services et équipements. Cette action contribue à l'objectif de réduction de 31 % des émissions du transport de personnes à horizon 2030 et de 45 % à horizon 2050 par rapport à 2012, tout en améliorant la santé des habitants.

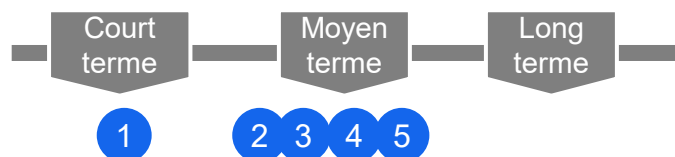
## DOO

Orientation  
7.8

## SOUS-ACTIONS

- 1 **Communiquer et développer les services supports à la pratique cyclable** (ateliers de co-réparation de vélos, vélo école)
- 2 **Développer et dimensionner les aménagements cyclables.** Développer les services de stationnement pour les vélos (abris sécurisés vélo). Concevoir des aménagements perméables et végétalisés tout en garantissant l'efficacité de déplacement en mode actif.
- 3 **Mettre en place/favoriser la location de vélo** à proximité de la gare et/ou des parkings
- 4 **Expérimenter une démarche vélo-bus scolaire.**
- 5 **Favoriser la complémentarité sport/environnement en faveur du bien-être.** Développer des équipements de proximité permettant la pratique du sport diversifiée et intergénérationnelle, installer du mobilier et petits équipements liés à la pratique d'activités douces adaptées (agrs, parcours santé, ...)

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 PETR. EPCI, Communes, associations et structures de l'ESS. ADEME, AOM, ateliers vélo. Établissements scolaires et employeurs. Services vélo, ateliers de réparation et actions d'apprentissage déployés.
  - 2 EPCI et communes. Gestionnaires de voirie. Département, Cerema, CAUE, AOM. Associations cyclistes, habitants et gestionnaires de réseaux. Itinéraires et stationnements cyclables sécurisés, perméables et végétalisés.
  - 3 AOM/EPCI. Opérateurs de mobilité ou communes. SNCF Gares & Connexions, ADEME. PETR, employeurs et gestionnaires de parkings. Service de location déployé près des gares et pôles de mobilité.
  - 4 Communes et établissements scolaires. Écoles, associations de parents et opérateurs. Éducation nationale, AOM, associations cyclistes. PETR, EPCI et gestionnaires de voirie. Expérimentation sécurisée et évaluée.
  - 5 Communes et EPCI. Agence régionale de santé, Département, associations sportives. Établissements scolaires, habitants et acteurs de santé. Parcours et équipements de proximité adaptés aux pratiques douces et intergénérationnelles.
- Habitants, scolaires, actifs, familles et publics éloignés de la mobilité. ADEME, Région, Département, fonds européens, AOM et collectivités.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Km de pistes cyclables sécurisées réalisés
- Nb d'usagers des modes actifs
- Part modale de la marche, du vélo
- Nb d'actions de promotion des mobilités actives réalisées

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les centralités, secteurs scolaires, gares, équipements et liaisons de proximité présentant un potentiel pour la marche et le vélo.

## Fiche n°8

## Accompagner la transition vers l'électromobilité tout en déployant les mobilités partagées et solidaires

### AMBITIONS & OBJECTIFS

Réduire la dépendance aux énergies fossiles dans les déplacements du quotidien en accompagnant le développement des véhicules électriques, du covoiturage, de l'autopartage et des solutions solidaires. Cette action contribue à l'objectif territorial de **réduction de 31 % des émissions du transport de personnes d'ici 2030** et de 45 % d'ici 2050 par rapport à 2012.

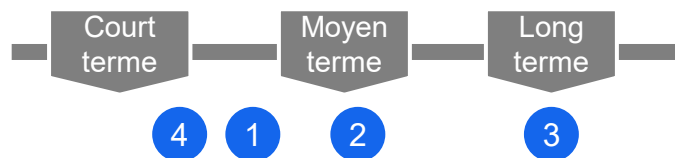
### DOO

Orientation  
7.11

### SOUS-ACTIONS

- 1 Dynamiser le covoiturage grâce à l'identification de nouvelles zones de covoiturage
- 2 Réaliser un schéma d'Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE) à l'échelle des EPCI afin d'assurer un maillage cohérent des infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire
- 3 Développer des bornes de recharges électriques alimentées par des **panneaux photovoltaïques**.
- 4 **Sensibiliser** la population aux motorisations alternatives.

### CALENDRIER



### MISE EN ŒUVRE

- 1 EPCI/AOM. Communes et gestionnaires de voirie. Département, Région et opérateurs de covoiturage. PETR, employeurs et gestionnaires de zones d'activités. Nouvelles aires de covoiturage localisées et programmées.
- 2 EPCI, USED, Struct. compétentes IRVE Enedis, SICAE, AOM, ADEME et bureaux d'études. PETR, communes et entreprises. Schémas IRVE coordonnés et maillage territorial priorisé.
- 3 EPCI/USED. Collectivités, entreprises ou opérateurs de recharge. Enedis, installateurs et développeurs photovoltaïques. Propriétaires fonciers et gestionnaires de parkings. Bornes solaires implantées sur les sites techniquement et économiquement pertinents.
- 4 EPCI. AOM, communes et associations. ADEME, USED, concessionnaires et opérateurs. Employeurs, établissements scolaires et habitants. Campagnes d'information et essais de solutions de mobilité alternative organisés.

Habitants, salariés, entreprises, collectivités et personnes dépendantes de l'automobile.

ADEME, Région, État, Département, USED, collectivités et opérateurs privés.

### IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcé  |  |
| S          |  |

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

### INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bornes de recharge
- Nombre d'utilisateurs des services partagés
- Nombre d'aires de covoiturage
- Émissions évitées estimées
- Nombre d'action de sensibilisation

### CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les secteurs peu desservis, les pôles d'échanges, les zones d'activités et les publics en situation de précarité de mobilité.

## Fiche n°9

## Instaurer une stratégie de sensibilisation et de formation sur les risques santé et qualité de l'air extérieur

### AMBITIONS & OBJECTIFS

Renforcer la connaissance des habitants, élus et acteurs locaux sur les impacts sanitaires du changement climatique et de la pollution atmosphérique. Cette action accompagne la **réduction globale de 18 % des émissions territoriales à horizon 2030** et favorise l'adoption de comportements bénéfiques pour la santé et l'environnement.

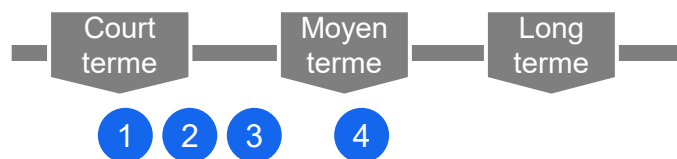
### DOO

Transversal à l'axe 7

### SOUS-ACTIONS

- 1 Développer les moyens de communication pour informer les populations lors des pics de pollution (bulletins municipaux, sites internet des collectivités).
- 2 Instaurer des panneaux « à pied c'est tout près ».
- 3 Mettre en place une **journée sans voiture** avec de la communication sur les liens entre les transports et la qualité de l'air.
- 4 **Améliorer le réseau de capteurs** sur le territoire.

### CALENDRIER



### MISE EN OEUVRE

- 1 PETR/EPCI. Communes. ATMO Hauts-de-France, ARS et Préfecture. Médias locaux, établissements scolaires et professionnels de santé. Procédure d'information commune activée lors des épisodes de pollution.
- 2 Communes et EPCI. AOM, Cerema et CAUE. Commerçants, associations et offices de tourisme. Panneaux « À pied, c'est tout près » implantés dans les centralités prioritaires.
- 3 Communes ou EPCI volontaires. AOM, ATMO Hauts-de-France et associations de mobilité. Écoles, employeurs, commerces et habitants. Journée sans voiture organisée et participation évaluée.
- 4 ATMO Hauts-de-France/PETR. ATMO et collectivités accueillant les équipements. ARS, DREAL et bureaux d'études. EPCI et communes. Couverture territoriale améliorée et données sur la qualité de l'air rendues accessibles.

Habitants, élus, scolaires, employeurs et personnes sensibles.

ADEME, ARS, Région, État, collectivités et programmes sanitaires.

### IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

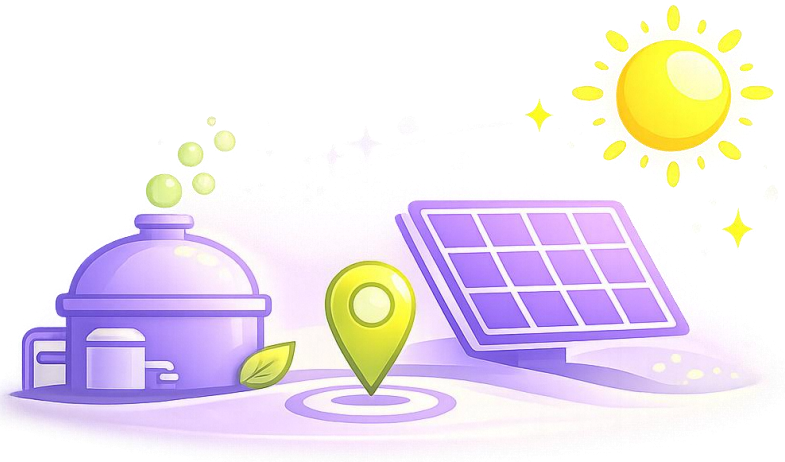
### INDICATEURS DE SUIVI

- Nb d'actions de sensibilisation
- Nombre de participants formés
- Nombre de supports diffusés
- Niveau de satisfaction des participants

### CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les secteurs exposés aux émissions liées au trafic, au chauffage, aux activités agricoles et industrielles.

# Actions Énergies renouvelables



## Foncier & Energies Renouvelables

Soutenir la filière locale des énergies renouvelables

Porter une stratégie cohérente d'approvisionnement en énergie basée sur les spécificités énergétiques des collectivités du territoire

Soutenir les projets photovoltaïques en cohérence avec la préservation de la biodiversité, le renouvellement urbain et l'activité agricole

Accompagner le déploiement de la méthanisation

## Fiche n°10 (1/2)

## Soutenir la filière d'ENR locale

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Développer la production et la consommation locale d'énergies renouvelables afin de renforcer l'autonomie énergétique du territoire et la maîtrise des dépenses énergétiques. Cette action participe à la transition énergétique locale et à l'objectif **de réduction de 64 % des émissions territoriales à horizon 2050.**

## DOO

Orientation  
14.3

## SOUS-ACTIONS

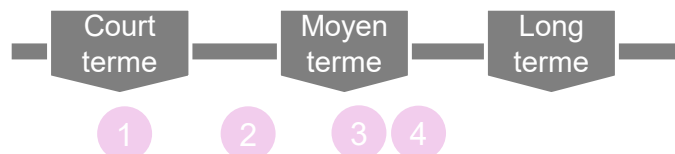
## Anticiper et maîtriser les besoins énergétiques du territoire

- 1 Accompagner l'évolution des pratiques de consommation et sensibiliser les usagers aux leviers de sobriété énergétique.
- 2 Intégrer les enjeux d'évolution des besoins, de flexibilité des usages et de gestion de la demande dans les projets d'autoconsommation collective.

## Optimiser l'efficacité énergétique et la performance environnementale des solutions de production et de stockage

- 3 Réaliser des analyses du cycle de vie et des bilans carbone des équipements afin d'évaluer leur impact global.
- 4 Dimensionner les installations au regard des besoins réels, du potentiel de production et de la durée de vie des équipements.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 PETR. EPCI, USED, Enedis, SICAE et RTE. Entreprises, bailleurs et producteurs. Besoins, productions et capacités des réseaux consolidés dans une vision territoriale.
  - 2 PETR/EPCI. Collectivités, bailleurs et entreprises. ADEME, CCI/CMA et associations spécialisées. Habitants et usagers. Actions de sobriété déployées et évolution des consommations suivie.
  - 3 Porteurs de projets d'autoconsommation. Personnes morales organisatrices et producteurs. Enedis, SICAE, agrégateurs et bureaux d'études. Consommateurs participants. Flexibilité et gestion de la demande intégrées au montage des opérations.
  - 4 Porteurs de projets. ADEME, bureaux d'études, gestionnaires de réseaux et fournisseurs. PETR et EPCI. Installations correctement dimensionnées et performances énergétique, carbone et environnementale vérifiées.
- Collectivités, habitants, bailleurs, entreprises et producteurs locaux. ADEME, Région, fonds européens, Banque des Territoires, collectivités et investissements privés.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis  
Mesures ERC :

- Encadrement des projets d'implantation d'énergies renouvelables (*Objectif 10.3.2*)



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'opérations d'AC
- Puissance installée concernée
- Nombre de participants
- Production locale autoconsommée (total et part)

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les bâtiments, parkings, friches et sites présentant un potentiel d'énergie renouvelable et d'autoconsommation locale.

## Fiche n°10 (2/2)

## Soutenir la filière d'ENR locale

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Développer la production et la consommation locale d'énergies renouvelables afin de renforcer l'autonomie énergétique du territoire et la maîtrise des dépenses énergétiques. Cette action participe à la transition énergétique locale et à l'objectif **de réduction de 64 % des émissions territoriales à horizon 2050**.

## DOO

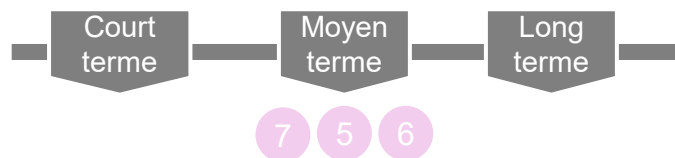
Orientation  
14.3

## SOUS-ACTIONS

## Accompagner l'émergence de projets d'autoconsommation collective territoriaux

- 5 Structurer une gouvernance locale associant collectivités, habitants, bailleurs et acteurs économiques.
- 6 Faciliter le montage des projets grâce à l'accompagnement des gestionnaires de réseaux (Enedis, SICAIE...).
- 7 S'appuyer sur les retours d'expérience locaux et extérieurs pour diffuser les bonnes pratiques :
  - Exemple sur le territoire de Montigny
  - Exemple hors territoire : opérations ACC portées par les bailleurs (actions logements 1,2,3 soleil)

## CALENDRIER



## MISE EN ŒUVRE

- 5 PETR/EPCI. Collectivités, bailleurs, entreprises ou collectifs citoyens. Enedis, SICAIE, ADEME et développeurs. Propriétaires, habitants et acteurs économiques. Projets territoriaux d'autoconsommation collective engagés.
- 6 Collectivités porteuses ou personnes morales organisatrices. PETR, juristes et gestionnaires de réseaux. Habitants, bailleurs, entreprises et producteurs. Gouvernance, répartition de l'énergie et responsabilités formalisées.
- 7 PETR. Porteurs de projets. Enedis, SICAIE, ADEME et bureaux d'études. Territoires et bailleurs disposant de retours d'expérience. Montages techniques, juridiques et financiers sécurisés et bonnes pratiques diffusées.

Collectivités, habitants, bailleurs, entreprises et producteurs locaux.  
 ADEME, Région, fonds européens, Banque des Territoires, collectivités et investissements privés.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis  
Mesures ERC :

- Encadrement des projets d'implantation d'énergies renouvelables (Objectif 10.3.2)



## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'opérations d'AC
- Puissance installée concernée
- Nombre de participants
- Production locale autoconsommée (total et part)

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les bâtiments, parkings, friches et sites présentant un potentiel d'énergie renouvelable et d'autoconsommation locale

## Fiche n°11

**Porter une stratégie cohérente d'approvisionnement en énergie basée sur les spécificités énergétiques des collectivités du territoire**

## AMBITIONS & OBJECTIFS

Construire une vision territoriale partagée de l'approvisionnement énergétique afin d'orienter les investissements vers les ressources locales les plus pertinentes. Cette action vise à renforcer la résilience énergétique du territoire et à contribuer à l'objectif de **hausse de 143% de production d'énergie décarbonée à horizon 2050 par rapport à 2021**.

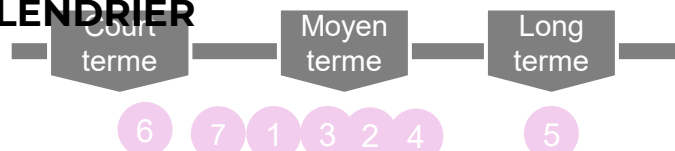
## DOO

Orientation  
14.3

## SOUS-ACTIONS

- 1 Elaborer/Mettre en œuvre un **schéma directeur des ENR en lien avec les ZAENR**
- 2 Dimensionner les réseaux existants pour injecter de nouvelles productions EnR
- 3 Identifier des surfaces pour développer des installations de stockage énergétiques à l'échelle projet, en lien avec le schéma régional de raccordement des énergies renouvelables (S3RENr)
- 4 Structurer et animer un **réseau professionnel** autour de l'élaboration d'une charte qualité de projets EnR&R
- 5 Accompagner le **repowering des parcs éoliens** au regard des capacités de stockage énergétique et des enjeux environnementaux et paysagers
- 6 Accompagner l'extension et la densification du réseau de chaleur de Soissons, en identifiant les bâtiments publics, logements, équipements et entreprises susceptibles d'être raccordés. Étudier les opportunités de développement de micro-réseaux de chaleur dans les secteurs présentant des besoins énergétiques suffisamment concentrés.
- 7 Identifier les **gisements de chaleur fatale**, notamment auprès des entreprises du territoire, puis étudier leur récupération, leur stockage et leur valorisation dans le réseau de chaleur ou auprès de consommateurs proches.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 PETR. EPCI et communes compétents. Région, DREAL, DDT, USEDA, Enedis et RTE. Porteurs de projets et acteurs économiques. Schéma directeur des EnR articulé avec les ZAENR.
  - 2 PETR/EPCI. Enedis, RTE et USEDA. Région et bureaux d'études. Producteurs, entreprises et collectivités. Sites potentiels de stockage identifiés et conditions d'implantation précisées.
  - 3 PETR/EPCI. Propriétaires fonciers et porteurs de projets. RTE, Enedis, USEDA, DREAL et SDIS. Communes et entreprises. Sites potentiels de stockage identifiés et conditions d'implantation précisées.
  - 4 PETR. CCI/CMA, Chambre d'agriculture, ADEME et gestionnaires de réseaux. Développeurs, entreprises, collectivités et associations. Réseau professionnel animé et charte adoptée.
  - 5 PETR/EPCI. Exploitants des parcs éoliens. DREAL, DDT, gestionnaires de réseaux et experts paysagers. Communes, habitants et associations. Projets de renouvellement évalués selon les capacités énergétiques et les enjeux environnementaux.
  - 6 EPCI compétent. IDEX, Autorité organisatrice et exploitant du réseau de chaleur. ADEME, bureaux d'études et opérateurs énergétiques. Commune de Soissons, bailleurs, entreprises et propriétaires publics. Programme d'extension et potentiel de micro-réseaux précisés.
  - 7 PETR/EPCI. Entreprises productrices et opérateurs énergétiques. ADEME, CCI et bureaux d'études. Gestionnaire du réseau de chaleur et consommateurs. Gisements recensés et projets étudiés.
- Collectivités, entreprises, producteurs d'énergie, propriétaires et habitants. ADEME, Région, fonds européens, Banque des Territoires, collectivités et investissements privés.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesure ERC :

- Encadrement des projets d'implantation d'énergies renouvelables (*Objectif 10.3.2*)

## INDICATEURS DE SUIVI

- Puissance d'ENR installée ou raccordée.
- Capacité de stockage énergétique développée ou programmée.
- Longueur de réseau de chaleur créée, mutualisée ou étudiée ou nombre de bâtiments raccordables.
- Nombre de projets de repowering accompagnés.
- Part d'énergie renouvelable et de récupération dans le réseau.
- Nombre de gisements de chaleur fatale étudiés.

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les secteurs présentant des besoins énergétiques structurants, des potentiels d'EnR&R et des contraintes de réseaux.

## Fiche n°12

**Soutenir les projets photovoltaïques en cohérence avec la préservation de la biodiversité, le renouvellement urbain et l'activité agricole**

## AMBITIONS & OBJECTIFS

Accompagner le développement du photovoltaïque en privilégiant les espaces déjà artificialisés, les surfaces bâties et les projets compatibles avec les enjeux agricoles et écologiques. Cette action contribue à la transition énergétique du territoire tout en préservant les fonctions écologiques et productives des sols et en tenant compte des enjeux environnementaux et paysagers.

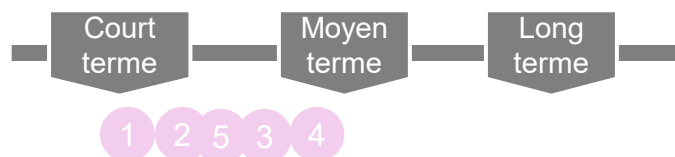
## DOO

Orientations  
4.3 et 14.3

## SOUS-ACTIONS

- 1 Prioriser le développement d'installations photovoltaïques sur les **friches, terrains dégradés, parkings, espaces artificialisés et délaissés**.
- 2 Identifier et accompagner la **mise en conformité des parkings et bâtiments** concernés par les dispositions de la loi APER.
- 3 Anticiper les **besoins de stockage énergétique liés au développement du photovoltaïque** en identifiant les sites propices à l'implantation d'infrastructures adaptées, en cohérence avec le S3REN.
- 4 Accompagner le développement de **projets agrivoltaïques** compatibles avec le maintien et la pérennisation des activités agricoles.
- 5 Favoriser l'installation de **panneaux photovoltaïques sur les toitures** des bâtiments existants et dans les projets de construction neuve.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 EPCI/communes. Propriétaires et développeurs de projets. DDT, DREAL, EPFLO et ADEME. Gestionnaires de réseaux et acteurs fonciers. Sites artificialisés et dégradés prioritaires recensés et projets accompagnés.
  - 2 EPCI/communes. Propriétaires des bâtiments et parkings concernés. DDT, ADEME, CCI/CMA et bureaux d'études. Bailleurs, entreprises et gestionnaires de réseaux. Patrimoine soumis aux obligations identifié et mise en conformité programmée.
  - 3 PETR/EPCI. Porteurs de projets et propriétaires fonciers. RTE, Enedis, USED, DREAL et SDIS. Communes et entreprises. Besoins de stockage anticipés et sites propices identifiés.
  - 4 Porteurs de projets agricoles. Agriculteurs et développeurs. Chambre d'agriculture, DDT, CDPENAF et SAFER. PETR, EPCI, communes et associations environnementales. Projets agrivoltaïques compatibles avec la pérennité des exploitations.
  - 5 EPCI/communes. Propriétaires, bailleurs et maîtres d'ouvrage. ADEME, CAUE, CCI/CMA et gestionnaires de réseaux. Architectes, entreprises du bâtiment et ABF selon les secteurs. Potentiel des toitures mobilisé dans l'existant et les constructions neuves.
- Collectivités, agriculteurs, entreprises, bailleurs, propriétaires et habitants. ADEME, Région, fonds européens, Banque des Territoires et investissements publics ou privés.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesure ERC :

- Encadrement des projets d'implantation d'énergies renouvelables (Objectif 10.3.2)

## INDICATEURS DE SUIVI

- Puissance photovoltaïque installée (MWc).
- Nombre de projets agrivoltaïques développés.
- Nombre de sites identifiés pour le stockage énergétique.

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les toitures, parkings, friches, délaissés artificialisés et zones d'activités favorables au photovoltaïque.

## Fiche n°13

## Accompagner le déploiement de la méthanisation

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Favoriser l'émergence de projets de méthanisation valorisant les ressources organiques locales dans une logique d'économie circulaire. Cette action contribue à la diversification du mix énergétique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la valorisation des coproduits agricoles du territoire.

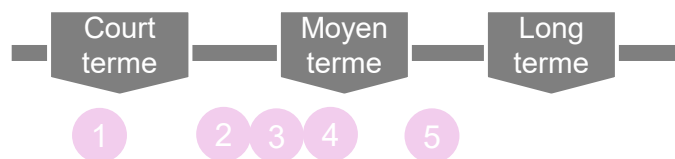
## DOO

Orientations  
4.3 et 14.3

## SOUS-ACTIONS

- 1 **Sensibiliser et acculturer les acteurs du territoire** (élus, agriculteurs, entreprises et habitants) aux enjeux de la méthanisation.
- 2 **Réaliser une étude territoriale pour identifier les besoins des entreprises.**
- 3 **Réaliser une étude territoriale visant à identifier les secteurs propices** à l'implantation de méthaniseurs (ressource, débouchés, etc.)
- 4 **Mettre en relation les acteurs économiques et agricoles** afin de faire émerger des dynamiques collectives et des groupements d'intérêt pour des projets de méthanisation collectifs.
- 5 **Accompagner les études de faisabilité et le montage opérationnel** des projets de méthanisation.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 PETR/EPCI. Chambre d'agriculture, CCI/CMA et structures d'animation. ADEME, Région, DREAL, DDT et GRDF. Agriculteurs, entreprises, élus, habitants et associations. Actions d'information réalisées et niveau d'appropriation renforcé.
- 2 PETR/EPCI. CCI/CMA, ADEME, GRDF et bureaux d'études. Entreprises agroalimentaires, industrielles et gestionnaires de biodéchets. Besoins énergétiques et gisements mobilisables par les entreprises identifiés.
- 3 PETR/EPCI. Chambre d'agriculture, ADEME, DREAL, DDT, GRDF et bureaux d'études. Communes, agriculteurs, industriels et gestionnaires de réseaux. Secteurs favorables hiérarchisés selon les ressources, débouchés et contraintes.
- 4 PETR, Chambre d'agriculture et CCI. Agriculteurs, entreprises et collectifs de porteurs. ADEME, Région et GRDF. EPCI, communes, coopératives et gestionnaires de biodéchets. Groupements constitués et partenariats formalisés.
- 5 Porteurs de projets. Chambre d'agriculture, ADEME, GRDF, DREAL, DDT, banques et bureaux d'études. PETR, EPCI, communes et riverains. Faisabilité technique, économique et réglementaire sécurisée avant décision d'investissement.

Agriculteurs, entreprises, collectivités et habitants. ADEME, Région, fonds européens, Banque des Territoires, prêts bancaires et investissements privés.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesure ERC :

- Encadrement des projets d'implantation d'énergies renouvelables (*Objectif 10.3.2*)

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation organisées
- Réalisation des 2 études territoriales.
- Nombre de secteurs ou gisements favorables identifiés.
- Nombre d'acteurs économiques et agricoles mobilisés.
- Nombre de dynamiques collectives ou groupements de porteurs de projets constitués.
- Nombre d'accompagnement de projets réalisés

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les sites agricoles et agro-industriels disposant de gisements locaux, sans concurrence avec la production alimentaire ni atteinte à l'eau et aux paysages.

# Actions Bâtiment

## **Adaptation au changement climatique**

Accroître la renaturation du territoire au service de l'adaptation au changement climatique

## **Construction & rénovation résiliente**

Développer des constructions et des aménagements sobres en ressources et adaptés au changement climatique

Accompagner et massifier la rénovation énergétique performante du parc bâti

Mettre en place une stratégie patrimoniale publique exemplaire

Encourager la mise en place de préconisations constructives favorisant la qualité de l'air intérieur



## **Economie circulaire**

Favoriser la valorisation et le réemploi des déchets issus du BTP

Développer le réemploi des ressources et optimiser l'usage du bâti existant et des friches

Accompagner le déploiement de synergies interentreprises et l'implantation d'activités économiques en lien avec l'économie circulaire

## Fiche n°14

## Accroître la renaturation du territoire, au service de l'adaptation au changement climatique

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Développer la renaturation des espaces urbanisés afin de limiter les îlots de chaleur, favoriser l'infiltration des eaux pluviales et renforcer la biodiversité. Cette action participe à l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique tout en contribuant à l'objectif de séquestration de 346 ktCO<sub>2</sub>e/an à horizon 2050.

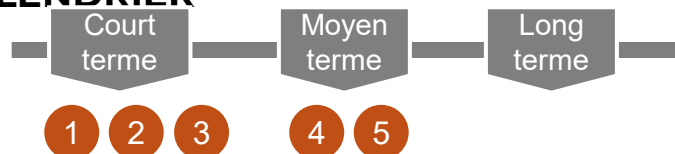
## DOO

Orientation  
11.4

## SOUS-ACTIONS

- 1 Accompagner les communes et habitants dans leur choix de plantation : essences végétales, évitement d'espèces invasives et allergènes.
- 2 Sensibiliser les jeunes générations à travers le développement de projets pédagogiques dans les établissements scolaires (plantations d'arbres et de haies, jardins pédagogiques, désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école, création de mares).
- 3 Soutenir la création de sites d'agriculture urbaine et de vergers.
- 4 Encourager les communes à désimperméabiliser et à végétaliser les espaces publics, les cours d'écoles ou autres espaces propices. Faire connaître la plateforme « Plus fraîche ma ville » de l'ADEME comme appui méthodologique de ces initiatives.
- 5 Créer une charte intercommunale de l'arbre en milieu urbain.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 PETR/EPCI. Communes, habitants et propriétaires. CAUE, Conservatoire botanique, ARS, OFB et paysagistes. Associations et pépiniéristes. Palette végétale adaptée et projets de plantation mieux orientés.
- 2 Communes et établissements scolaires. Éducation nationale, CAUE, associations environnementales et Agence de l'eau. Élèves, parents et équipes éducatives. Projets pédagogiques de plantation, végétalisation ou création de mares réalisés.
- 3 EPCI/communes. Associations, structures de l'ESS, agriculteurs ou collectifs d'habitants. Chambre d'agriculture, SAFER et CAUE. Propriétaires fonciers, écoles et habitants. Sites d'agriculture urbaine et vergers créés ou remis en usage.
- 4 Communes et EPCI. ADEME, Agence de l'eau, CAUE, Cerema et bureaux d'études. Écoles, gestionnaires de voirie, habitants et associations. Espaces prioritaires désimperméabilisés, végétalisés et suivis.
- 5 PETR/EPCI. CAUE, OFB, Conservatoire botanique et services espaces verts. Communes, bailleurs, aménageurs et associations. Charte intercommunale de l'arbre adoptée et appliquée aux projets urbains.

Communes, scolaires, habitants, aménageurs et propriétaires.  
 ADEME, Agence de l'eau, Région, Département, fonds européens et collectivités.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Surface végétalisée créée ou restaurée
- Nombre d'arbres plantés
- Surface désimperméabilisée
- Nombre de projets d'adaptation accompagnés
- Indice Canopée

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les espaces urbanisés, cours d'école et secteurs vulnérables aux îlots de chaleur et au ruissellement.

## Fiche n°15

**Développer des constructions et des aménagements sobres en ressources et adaptés au changement climatique.****AMBITIONS & OBJECTIFS**

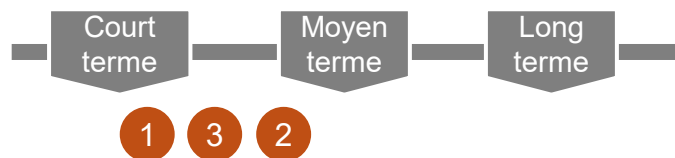
Promouvoir des formes d'aménagement limitant la consommation de foncier, de matériaux et de ressources naturelles tout en renforçant la résilience du territoire face au changement climatique. Cette action contribue à la préservation des sols, au maintien des capacités de stockage carbone et à l'objectif territorial de 90 % de neutralité carbone à horizon 2050.

**DOO**

Orientations  
5.2, 6.1, 6.2,  
6.3

**SOUS-ACTIONS**

- 1 **Développer l'utilisation de matériaux géobiosourcés locaux** dans les opérations de construction et de rénovation en s'appuyant sur les filières économiques territoriales.
- 2 **Intégrer les questions d'adaptation au changement climatique** dans le cadre de nouvelles constructions (confort d'été, îlots de fraîcheur, végétalisation, ombrières, matériaux réfléchissants) et **le recours aux énergies renouvelables**.
- 3 **Diffuser les bonnes pratiques** (REX sur des opérations similaires, communication).

**CALENDRIER****MISE EN OEUVRE**

- 1 PETR/EPCI. Maîtres d'ouvrage publics et privés. CAUE, CCI/CMA, filières géobiosourcées, architectes et bureaux d'études. Entreprises du bâtiment, bailleurs et aménageurs. Matériaux locaux géobiosourcés intégrés dans les opérations accompagnées.
- 2 EPCI/communes. Aménageurs, promoteurs et maîtres d'ouvrage. CAUE, ADEME, architectes et paysagistes. Services instructeurs, bailleurs et gestionnaires de réseaux. Principes bioclimatiques, confort d'été, végétalisation et EnR intégrés aux projets.
- 3 PETR/EPCI. CAUE, ADEME et centres de ressources. Collectivités, professionnels de l'aménagement et du bâtiment. Retours d'expérience, guides et recommandations diffusés auprès des porteurs de projets.

Collectivités, aménageurs, bailleurs et professionnels du bâtiment. ADEME, Région, fonds européens, collectivités et maîtres d'ouvrage.

**IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC**

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

*Impacts pressentis*



**Mesures ERC :**

/

**INDICATEURS DE SUIVI**

- nombre de projets accompagnés intégrant des principes bioclimatiques ou des dispositifs de confort d'été.
- nombre ou part des opérations utilisant des matériaux géobiosourcés ;
- nombre de collectivités/professionnels sensibilisés ou formés ;
- nombre de guides, chartes ou cahiers de recommandations élaborés ;
- surface désimperméabilisée ou végétalisée dans les projets accompagnés ;

**CHAMPS D'APPLICATION**

Tout le territoire, en priorité les projets de construction et de rénovation intégrant adaptation climatique et matériaux géobiosourcés locaux.

## Fiche n°16

## Accompagner / massifier la rénovation énergétique performante du parc bâti

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments afin de réduire durablement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Cette action contribue à l'objectif de réduction de 30 % des émissions du secteur résidentiel à horizon 2030 et de 90 % à horizon 2050 par rapport à 2012.

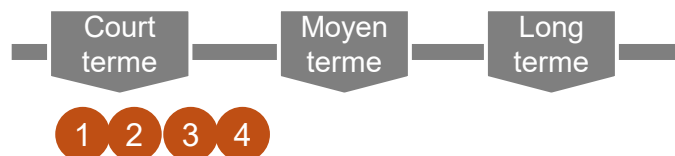
## DOO

Orientation  
6.2

## SOUS-ACTIONS

- 1 **Intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique dans les opérations de rénovation énergétique du bâti existant privé et public**, en conciliant performance énergétique, confort des occupants et préservation des qualités architecturales du bâti. S'appuyer sur le **cahier de recommandations architecturales du CAUE** annexé au SCoT pour adapter les solutions de rénovation aux différentes typologies de bâti.
- 2 **Sensibiliser les habitants et usagers aux pratiques de sobriété énergétique permettant de réduire les consommations** : maîtrise du chauffage, optimisation des usages électriques, suivi des consommations, entretien des équipements et adaptation des comportements aux conditions climatiques.
- 3 **Étudier les opportunités de développement ou d'extension de réseaux de chaleur et de mini-réseaux**, en lien avec les opérations de rénovation énergétique des bâtiments.
- 4 **Favoriser le recours aux matériaux géobiosourcés** issus des filières locales dans les opérations de rénovation énergétique.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 **EPCI/PETR.** 🏠 Propriétaires, bailleurs et collectivités. 🌱 France Rénov', CAUE, ANAH, architectes et bureaux d'études. 🟡 Entreprises du bâtiment et associations patrimoniales. ✅ Rénovations conciliant performance, confort d'été, santé et qualité architecturale.
  - 2 **EPCI/PETR.** 🏠 France Rénov', bailleurs et associations spécialisées. 🌱 ADEME, fournisseurs d'énergie et conseillers énergie. 🟡 Communes, employeurs et professionnels de santé. ✅ Actions de sensibilisation déployées et évolution des consommations suivie.
  - 3 **PETR/EPCI.** 🏠 Collectivités, bailleurs et opérateurs énergétiques. 🌱 ADEME, bureaux d'études et gestionnaires de réseaux. 🟡 Propriétaires publics, copropriétés et entreprises. ✅ Potentiel de réseaux de chaleur et de mini-réseaux identifié et priorisé.
  - 4 **EPCI/PETR.** 🏠 Propriétaires, bailleurs et collectivités. 🌱 CAUE, filières géobiosourcées, CCI/CMA et artisans. 🟡 Architectes et organismes de formation. ✅ Part des rénovations mobilisant des matériaux locaux géobiosourcés renforcée.
- 👥 Propriétaires, locataires, bailleurs, collectivités et entreprises.  
🏠 ANAH, MaPrimeRénov', CEE, ADEME, Région, Banque des Territoires et maîtres d'ouvrage.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nb de rénovations réalisées
- Nb de réseaux de chaleur ou mini-réseaux étudiés, créés ou étendus sur le territoire
- Évolution des consos. énergétiques du secteur résidentiel et tertiaire
- Part des opérations de rénovation intégrant des matériaux géo- et biosourcés ou issus de filières locales (%)

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité le bâti ancien ou énergivore, les ménages en précarité énergétique et les secteurs favorables aux réseaux de chaleur.

## Fiche n°17 (1/2)

## Mettre en place une stratégie patrimoniale publique exemplaire

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Faire du patrimoine public un levier de transition écologique en intégrant sobriété énergétique, innovation bioclimatique et énergies renouvelables dans les investissements des collectivités. Cette action vise à démontrer l'exemplarité des acteurs publics et à contribuer aux objectifs territoriaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

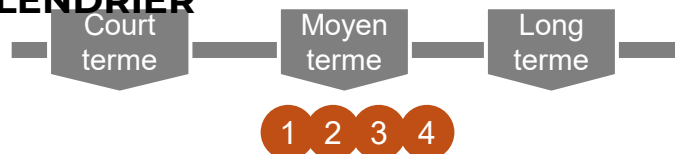
## DOO

Orientation  
6.2

## SOUS-ACTIONS

- 1 Piloter une stratégie immobilière et énergétique du patrimoine public.
- 2 Développer un schéma directeur immobilier et énergétique pour optimiser la gestion du parc bâti public, intensifier ses usages et rendre plus sobres les équipements associés, tel que l'éclairage public.
- 3 Déployer et animer un réseau de référents énergie.
- 4 Inscrire dans le règlement des institutions publiques des obligations de sobriété énergétique pour le patrimoine public, intégrant la rénovation performante des bâtiments, le renouvellement des équipements énergivores et la gestion raisonnée de l'éclairage public.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 Chaque collectivité pour son patrimoine. PETR, EPCI, Banque des Territoires et conseillers en énergie. Communes et établissements publics. Stratégie immobilière et énergétique formalisée.
- 2 Collectivités propriétaires. Conseillers en énergie, bureaux d'études, USEDAs et exploitants. PETR, EPCI et usagers. Schéma directeur intégrant bâtiments, usages et éclairage public.
- 3 EPCI. ADEME, USEDAs et conseillers en énergie. Communes et établissements publics. Réseau de référents énergie désigné, formé et animé.
- 4 Collectivités et établissements publics. PETR, EPCI, juristes et conseillers en énergie. Agents et gestionnaires. Règles internes de sobriété et programmation des équipements énergivores.

Élus, agents, usagers et entreprises locales.

CEE, ADEME, ACTEE, Banque des Territoires, fonds européens et budgets des collectivités.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution des consommations énergétiques du patrimoine public (bâtiments et éclairage public) (kWh/an ou kWh/m²/an)
- Nombre de référents énergie désignés et formés

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité le patrimoine public énergivore, sous-utilisé ou nécessitant une rénovation et une adaptation climatique.

## Fiche n°17 (2/2)

## Mettre en place une stratégie patrimoniale publique exemplaire

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Faire du patrimoine public un levier de transition écologique en intégrant sobriété énergétique, adaptation climatique et énergies renouvelables dans les investissements des collectivités. Cette action vise à démontrer l'exemplarité des acteurs publics et à contribuer aux objectifs territoriaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## DOO

Orientation  
6.2

## SOUS-ACTIONS

Développer une commande publique exemplaire et une gestion circulaire du patrimoine

- 5 Mobiliser la commande publique pour soutenir les entreprises locales et les solutions bas carbone (matériaux géobiosourcés, matériaux locaux).
- 6 Faire évoluer les marchés publics vers des achats de performance et de services d'usage (confort, adaptabilité, accessibilité, performance énergétique).
- 7 Intégrer une logique de mobilier circulaire dans la gestion des bâtiments publics (mutualisation, réemploi, maintenance, dons).

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 5 Collectivités et établissements publics. Réseaux de l'achat public, ADEME et structures de l'économie circulaire. PETR et EPCI. Politique d'achat responsable et de gestion circulaire adoptée.
  - 6 Acheteurs publics. CCI/CMA, filières géobiosourcées et entreprises du réemploi. Entreprises locales et maîtres d'œuvre. Critères bas carbone et locaux intégrés aux marchés.
  - 7 Acheteurs publics. Juristes, AMO et réseaux de l'achat public. Prestataires et usagers. Marchés orientés vers la performance, la maintenance et les services d'usage.
- Élus, agents, usagers et entreprises locales.  
 CEE, ADEME, ACTEE, Banque des Territoires, fonds européens et budgets des collectivités.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Part des marchés publics intégrant des critères environnementaux (matériaux bas carbone, géobiosourcés, économie circulaire, performance énergétique) (%)
- Nb de collectivités ou établissements publics engagés dans une démarche d'achat responsable ou de gestion circulaire du mobilier

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité le patrimoine public énergivore, sous-utilisé ou nécessitant une rénovation et une adaptation climatique.

## Fiche n°18

## Encourager la mise en place de préconisations constructives favorisant la qualité de l'air intérieur

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Promouvoir des pratiques de conception, de rénovation et de construction limitant l'exposition des occupants aux polluants intérieurs. Cette action contribue à l'amélioration de la santé des habitants, en cohérence avec les ambitions territoriales de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et au changement climatique.

## DOO

Orientations  
6.2, 6.3

## SOUS-ACTIONS

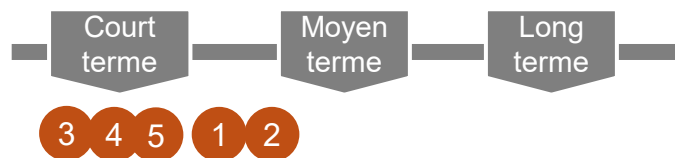
**Accompagner les projets de rénovation énergétique et d'amélioration du bâti en intégrant systématiquement les enjeux de qualité de l'air intérieur, de ventilation, de confort thermique et de santé des occupants.**

- 1 Veiller à la compatibilité entre isolation renforcée et maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur.
- 2 Favoriser l'installation ou l'amélioration de systèmes de ventilation performants (VMC simple flux hygroréglable, double flux, solutions adaptées au bâti existant).

**Renforcer la surveillance et la prévention des risques liés à la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.**

- 3 Déployer des dispositifs de mesure et de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments publics sensibles, notamment les établissements scolaires.
- 4 Améliorer la connaissance des sources de pollution intérieure et prévenir les risques associés.
- 5 Former et sensibiliser les gestionnaires, agents et usagers aux bonnes pratiques favorisant une bonne qualité de l'air intérieur (aération, entretien des équipements, choix des produits d'entretien, etc.).

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 EPCI. Propriétaires, bailleurs et collectivités. France Rénov', CAUE, ARS et professionnels du bâtiment. Gestionnaires et occupants. Qualité de l'air, ventilation, confort thermique et santé intégrés aux projets de rénovation.
  - 2 Maîtres d'ouvrage. Architectes, bureaux d'études et entreprises du bâtiment. Gestionnaires et occupants. Isolation performante conciliée avec un renouvellement d'air suffisant.
  - 3 Propriétaires et gestionnaires. Entreprises de ventilation, bureaux d'études et conseillers énergie. Occupants. Systèmes de ventilation adaptés, correctement réglés et entretenus.
  - 4 Propriétaires et gestionnaires d'ERP. ARS, ATMO Hauts-de-France et bureaux de contrôle. Communes, Éducation nationale et usagers. Surveillance renforcée et dispositifs de mesure déployés dans les bâtiments sensibles.
  - 5 PETR/EPCI. Gestionnaires d'ERP. ARS, ATMO et organismes de formation. Agents, enseignants, familles et usagers. Sources de pollution mieux connues et personnels sensibilisés aux bonnes pratiques.
- Occupants, agents, scolaires et publics sensibles. ARS, ADEME, Région, collectivités, CEE et propriétaires des bâtiments.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Part des projets de rénovation accompagnés
- Nombre d'établissements recevant du public, équipés d'un dispositif de mesure de la qualité de l'air intérieur
- Nombre de personnes sensibilisées

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les établissements recevant du public et les bâtiments accueillant des publics sensibles, notamment les écoles.

## Fiche n°19

## Favoriser la valorisation et le réemploi des déchets issus du BTP

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Réduire la production de déchets du secteur de la construction en développant le réemploi, la réutilisation et la valorisation des matériaux. Cette action contribue à diminuer l'extraction de ressources naturelles, les transports associés et les émissions de gaz à effet de serre liées au cycle de vie des matériaux.

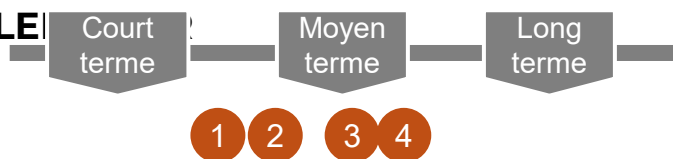
## DOO

Orientation  
13.2

## SOUS-ACTIONS

- 1 Poursuivre le projet de développement d'une plateforme de réemploi et valorisation de matériaux du BTP en articulation avec les filières géobiosourcées.
- 2 Former les acteurs du territoire au réemploi des déchets et matériaux de chantier et acculturer le grand public :
  1. Informer et sensibiliser les acteurs du BTP à la déconstruction/dépose des matériaux
  2. Former les maîtrises d'ouvrage à ces nouvelles pratiques
- 3 Créer un observatoire local des gisements de matériaux afin d'identifier les opportunités de synergies interchantiers et d'économies de ressources
- 4 Elaborer une charte matériaux biogéosourcés, réemployés et recyclés, pour généraliser les principes d'écoconstruction dans les chantiers

## CALE



## MISE EN OEUVRE

- 1 PETR/EPCI. Collectivité ou opérateur de la plateforme. Valor'Aisne, ADEME, Région, CCI/CMA, FFB/CAPEB. Entreprises du BTP, déconstructeurs, recycleurs et filières géobiosourcées. Modèle économique sécurisé et plateforme de réemploi mise en service.
  - 2 CCI/CMA et organisations professionnelles. Organismes de formation. ADEME, collectivités et acteurs du réemploi. Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises du BTP. Professionnels formés à la dépose, au réemploi et à l'intégration de matériaux récupérés.
  - 3 PETR/EPCI. Valor'Aisne, CCI/CMA, organisations professionnelles et opérateurs de déchets. Maîtres d'ouvrage, entreprises et plateformes de réemploi. Gisements et besoins recensés dans un observatoire actualisé facilitant les synergies interchantiers.
  - 4 PETR/EPCI. CAUE, ADEME, CCI/CMA et organisations professionnelles. Acheteurs publics, architectes, entreprises et filières locales. Charte adoptée et critères de réemploi, recyclage et matériaux géobiosourcés intégrés aux marchés.
- Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises du BTP et acheteurs publics. ADEME, Région, fonds européens, collectivités et contributions des opérateurs.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Bilan entrée/sortie : volume et poids des matériaux
- Nb d'entreprises engagées
- Nb de chantiers exemplaires

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les chantiers de construction, rénovation et déconstruction ainsi que les secteurs favorables au réemploi local des matériaux.

## Fiche n°20

## Développer le réemploi des ressources et optimiser l'usage du bâti existant et des friches.

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Développer une solution locale de collecte, réparation et réemploi afin de prolonger la durée de vie des objets et réduire la quantité de déchets produits. Cette action contribue à dynamiser l'économie circulaire au travers notamment de la création d'activités locales génératrices d'emplois, tout en réduisant les impacts environnementaux.

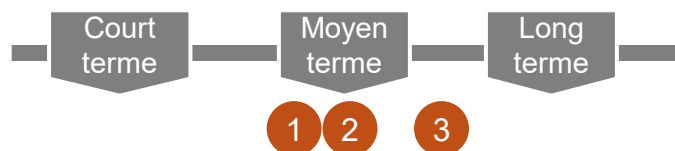
## AXE DU DOO

Orientations  
1.2, 13.2,  
15.5

## SOUS-ACTIONS

- 1 Ouvrir des ressourceries/recycleries sur le Soissonnais Valois dans des bâtiments en friche
- 2 Réévaluer l'usage réel pour optimiser la valeur d'usage du parc bâti public et des friches du territoire, dans une logique d'urbanisme transitoire.
- 3 Mener une stratégie d'intensification d'usage en privilégiant la rénovation à la construction neuve. Réinterroger les besoins de constructions neuves au regard de la possibilité de rénover, réhabiliter ou réutiliser un bâtiment public existant sous-exploité. Favoriser les usages modulaires, partagés et réversibles.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 EPCI/communes. Collectivité ou structure de l'ESS porteuse. ADEME, Région, Valor'Aisne et EPFLO. Associations, acteurs de l'insertion, habitants et entreprises du réemploi. Site, opérateur et modèle économique définis, puis ressourcerie ou recyclerie ouverte.
- 2 PETR/EPCI. Propriétaires publics. CAUE, EPFLO, Banque des Territoires et professionnels de l'immobilier. Usagers, associations et communes. Inventaire des bâtiments et friches sous-utilisés, avec priorités de transformation ou d'occupation temporaire.
- 3 Collectivités propriétaires. Maîtres d'ouvrage concernés. PETR, EPCI, CAUE, EPFLO, architectes et bureaux d'études. Usagers et futurs gestionnaires. Besoins de construction neuve réévalués et projets de rénovation, mutualisation ou réutilisation programmés.

Collectivités, associations, structures de l'ESS, habitants et entreprises.

ADEME, Région, Banque des Territoires, fonds européens, EPFLO et collectivités.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de ressourceries ou recycleries créées.
- Part des équipements publics identifiés comme présentant un potentiel de mutualisation ou de transformation d'usage.
- Part des surfaces d'équipements publics consacrées à des usages partagés, mutualisés ou temporaires.
- Part des opérations de rénovation, réhabilitation ou réutilisation du bâti existant par rapport à l'ensemble des opérations immobilières publiques

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les friches et bâtiments vacants ou sous-utilisés présentant un potentiel de réemploi, de mutualisation ou de reconversion.

## Fiche n°21

## Accompagner le déploiement de synergies inter-entreprises et l'implantation d'activités économiques en lien avec l'économie circulaire

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Promouvoir la création de synergies inter-entreprises au travers d'une approche d'économie circulaire, un levier stratégique innovant pour accélérer la transformation des parcs d'activités et en renforcer l'attractivité. Ces synergies peuvent se traduire par des actions de coopération, de mutualisation et de substitution de flux de ressources.

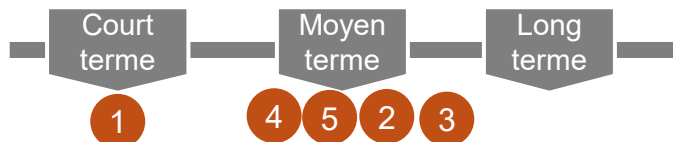
## DOO

Orientation  
1.1

## SOUS-ACTIONS

- 1 **Réaliser un diagnostic territorial** des flux, des acteurs et des initiatives d'économie circulaire afin d'identifier les filières prioritaires et les possibilités de développement de l'écoconception, de l'économie de la fonctionnalité, de la réparation et de la consommation responsable.
- 2 **Accompagner une ou plusieurs expérimentations d'économie de la fonctionnalité** : mutualisation d'équipements, achat de services plutôt que de matériels, location, maintenance et solutions fondées sur l'usage.
- 3 **Accompagner les acteurs économiques dans la compréhension et l'intégration des principes de l'économie circulaire**, notamment les PME, via des formations proposées par des organismes tels que l'ADEME, BPI France etc.
- 4 Accompagner le **développement d'entreprises et de filières industrielles** relevant de l'économie circulaire, du réemploi et des matériaux géobiosourcés.
- 5 Dans le cadre de Territoire d'Industrie, lancer une expérimentation à l'échelle d'un ou plusieurs parcs d'activité pour **tester et fiabiliser la pratique d'Ecologie Industrielle et Territoriale** (synergies de mutualisation et de substitution) auprès des acteurs économiques.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 PETR/EPCI. ADEME, CCI/CMA, Valor'Aisne et Territoire d'Industrie. Entreprises, structures de l'ESS et opérateurs de déchets. Diagnostic des flux réalisés et filières circulaires prioritaires identifiées.
- 2 EPCI et chambres consulaires. ADEME, Bpifrance et experts de l'économie de la fonctionnalité. Clubs d'entreprises et gestionnaires de zones d'activités. Expérimentations de mutualisation, location ou services d'usage engagées et évaluées.
- 3 CCI/CMA et EPCI. Organismes de formation et d'accompagnement. ADEME, Bpifrance et Région. PETR, fédérations professionnelles et clubs d'entreprises. PME sensibilisées et plans d'action d'économie circulaire définis.
- 4 EPCI compétents en développement économique. Entreprises et porteurs de projets. PETR, Région, ADEME, Bpifrance et chambres consulaires. Filières du réemploi et des matériaux géobiosourcés. Projets d'entreprises circulaires accompagnés.
- 5 PETR/Territoire d'Industrie et EPCI. Gestionnaires de parcs et entreprises participantes. ADEME, CCI/CMA et Valor'Aisne. Gestionnaires de réseaux et opérateurs de collecte. Synergies de mutualisation ou de substitution testées dans les parcs d'activités. Entreprises, gestionnaires de zones d'activités et structures de l'ESS. ADEME, Région, Bpifrance, fonds européens, EPCI et entreprises participantes.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Diagnostic réalisé et filières prioritaires identifiées.
- Nombre d'entreprises sensibilisées ou accompagnées.
- Nombre d'expérimentations d'économie de la fonctionnalité.
- Nombre de filières ou entreprises circulaires accompagnées.
- Nombre d'entreprises engagées en EIT.
- Nombre de synergies mises en œuvre.

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les zones d'activités et entreprises présentant des flux de matières, d'énergie ou d'équipements pouvant être mutualisés ou valorisés.

# Actions Agriculture & Forêts



## Agriculture & alimentation

Renforcer l'accompagnement territorial de la transition agroécologique

Protéger et restaurer le maillage bocager

Renforcer la résilience alimentaire du territoire et structurer une filière alimentaire locale

## Biodiversité

Préserver et valoriser les milieux naturels, véritables puits de carbone pour le territoire

## Forêts

Porter une stratégie territoriale d'adaptation de la ressource forestière

## Risques naturels

Accroître l'acculturation aux risques en lien avec le changement climatique

## Fiche n°22 1/2

## Renforcer l'accompagnement territorial de la transition agroécologique

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Accompagner la transition des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients face au changement climatique, conciliant performance économique, préservation des ressources naturelles et maintien de l'activité agricole. Cette action contribue à la dynamisation des exploitations, à la réduction des émissions agricoles et au renforcement du stockage de carbone. Cette action participe à l'objectif de réduction des émissions agricoles de 16 % à horizon 2030 et de 21 % à horizon 2050 par rapport à 2012.

## AXE DU DOO

Orientation  
4.3

## SOUS - ACTIONS

- 1 **Maintenir les prairies permanentes et favoriser les systèmes herbagers.**  
Encourager le maintien des prairies et des systèmes herbagers, favorables au stockage du carbone, à la biodiversité et à la résilience des exploitations.
- 2 **Favoriser la diversification économique des exploitations agricoles.**  
Accompagner le développement de nouvelles sources de revenus compatibles avec le maintien de l'activité agricole, notamment les paiements pour services environnementaux et les projets contribuant à la résilience des exploitations.
- 3 **Mobiliser la Trame Verte et Bleue pour accompagner les transitions agricoles.**  
Identifier les secteurs où les aménagements agroécologiques présentent les enjeux les plus importants, tout en maintenant une activité agricole viable
- 4 **Développer des productions agricoles adaptées aux enjeux du territoire en lien notamment avec les besoins des filières locales de transformation et des industriels du territoire.**  
Accompagner les cultures à bas intrants et les productions présentant un intérêt environnemental et économique, notamment le chanvre et le miscanthus, en favorisant l'émergence de débouchés locaux.

## CALE

Court  
termeMoyen  
termeLong  
terme

3

2

1

4

## MISE EN ŒUVRE

- 1 Chambre d'agriculture. Exploitants agricoles. Région, DDT, Agence de l'eau et organismes techniques. Coopératives, syndicats d'eau et CLE/SAGE. Prairies permanentes maintenues et systèmes herbagers accompagnés.
  - 2 Chambre d'agriculture. Exploitants agricoles. Agence de l'eau, Région, ADEME et organismes de conseil. Entreprises, collectivités et acteurs des filières. Projets de diversification et paiements pour services environnementaux mobilisés.
  - 3 PETR/EPCI. Agriculteurs, propriétaires et communes selon les aménagements. Chambre d'agriculture, OFB, DDT, structures GEMAPI et CLE/SAGE. Associations environnementales et gestionnaires d'espaces naturels. Secteurs prioritaires identifiés et aménagements agroécologiques engagés.
  - 4 PETR et Chambre d'agriculture. Agriculteurs et entreprises de transformation. Agence de l'eau, Région, CCI/CMA et coopératives. Industriels, filières géobiosourcées et acheteurs locaux. Productions à bas intrants développées et débouchés locaux sécurisés.
- Exploitants agricoles, filières de transformation, collectivités et propriétaires. FEADER, Région, Agence de l'eau, ADEME, fonds carbone et investissements des exploitations.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Surface de prairies permanentes maintenues ou restaurées.
- Nombre d'exploitations accompagnées dans leur transition agroécologique / engagée dans des pratiques agroécologiques.
- Nombre de projets ou de filières agricoles développés.
- Estimation du stockage de carbone additionnel.

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les exploitations et secteurs agricoles vulnérables aux effets du changement climatique ou présentant des enjeux pour l'eau, les sols et la biodiversité.

## Fiche n°22 2/2

## Renforcer l'accompagnement territorial de la transition agroécologique

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Accompagner la transition des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients face au changement climatique, conciliant performance économique, préservation des ressources naturelles et maintien de l'activité agricole. Cette action contribue à l'adaptation des exploitations, à la réduction des émissions agricoles et au renforcement du stockage de carbone. Cette action participe à l'objectif de réduction des émissions agricoles de 16 % à horizon 2030 et de 21 % à horizon 2050 par rapport à 2012.

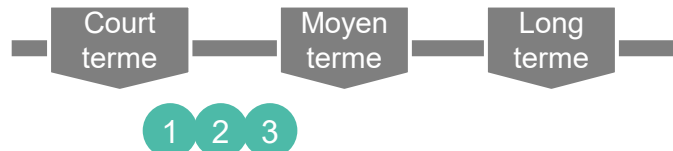
## AXE DU DOO

Orientations  
4.1, 4.3

## SOUS - ACTIONS

- 5 Accompagner les exploitations dans leur adaptation au changement climatique. Faire connaître et mobiliser les dispositifs techniques et financiers permettant d'accompagner l'évolution des pratiques et les investissements d'adaptation
- 6 Mobiliser la commande publique comme levier de transition agricole. Encourager les collectivités à développer leurs achats auprès d'exploitations engagées dans des démarches favorables à la préservation de l'eau, des sols, de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.
- 7 Déployer une animation territoriale en faveur de la transition agroécologique. Mettre en place, dans le cadre du PCAET, une animation permettant de mobiliser les dispositifs techniques, contractuels et financiers, notamment les MAEC, d'accompagner les exploitants, de coordonner les partenaires et de faire émerger des démarches collectives à l'échelle du territoire et assurer l'articulation avec les démarches territoriales (Territoires d'Industrie, PAT, SCoT, filière géobiosourcée).

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 5 PETR et Chambre d'agriculture. Exploitants agricoles. Région, DDT, ADEME, Agence de l'eau et organismes techniques. EPCI, coopératives et syndicats agricoles. Diagnostics d'adaptation réalisés et dispositifs techniques et financiers mobilisés.
  - 6 PETR/EPCI. Collectivités et établissements publics acheteurs. Chambre d'agriculture, PAT, gestionnaires de restauration collective et conseils juridiques. Producteurs et groupements agricoles. Critères environnementaux intégrés aux achats et débouchés créés pour les exploitations engagées.
  - 7 PETR, avec l'appui de la Chambre d'agriculture. DDT, Région, Agence de l'eau, ADEME et opérateurs des MAEC. EPCI, exploitants, coopératives et partenaires des démarches PAT, SCoT et Territoire d'Industrie. Animation pérenne, exploitations accompagnées et démarches collectives engagées.
- Exploitants agricoles et acheteurs publics. FEADER, MAEC, Région, Agence de l'eau, ADEME, collectivités et investissements agricoles.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'exploitations accompagnées.
- Nombres de MAEC contractualisés.
- Nombre de démarches collectives accompagnées.
- Montant des financements mobilisés.
- Nombre d'actions d'animation réalisées.

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les exploitations et secteurs agricoles vulnérables aux effets du changement climatique ou présentant des enjeux pour l'eau, les sols et la biodiversité.

## Fiche n°23

## Protéger et restaurer le maillage bocager

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Préserver, restaurer et développer le maillage bocager afin de renforcer la biodiversité, préserver les ressources naturelles, améliorer la résilience des exploitations agricoles et contribuer au stockage du carbone. Cette action participe à l'adaptation du territoire au changement climatique et au maintien des fonctionnalités écologiques des paysages. Cette action contribue à l'objectif territorial d'augmentation de la séquestration carbone de 184 à 346 ktCO<sub>2</sub>e/an entre 2021 et 2050.

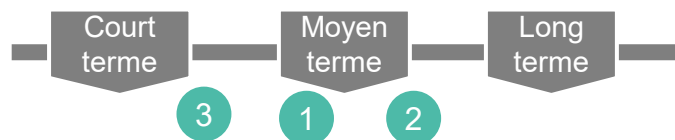
## AXE DU DOO

Orientations  
4.3, 10.1,  
11.2, 12.1,  
14.2

## SOUS-ACTIONS

- 1 Identifier et mobiliser les financements permettant d'accompagner les plantations de haies.** Mobiliser les dispositifs publics existants et rechercher de nouveaux leviers de financement, notamment auprès des entreprises engagées dans des démarches de responsabilité sociétale (RSE), afin d'accélérer le développement du maillage bocager.
- 2 Adapter le choix des essences aux fonctionnalités recherchées.** Accompagner les porteurs de projets dans le choix des essences selon les objectifs poursuivis : stockage du carbone, lutte contre l'érosion, protection des cultures, préservation de la biodiversité, gestion de l'eau et intégration paysagère.
- 3 Mieux faire connaître les dispositifs d'accompagnement existants.** Renforcer la communication autour du guichet unique de la haie et des dispositifs techniques et financiers afin de faciliter les démarches des exploitants.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1** PETA et Chambre d'agriculture. Agriculteurs, collectivités et propriétaires fonciers. Région, OFB, Agence de l'eau et guichet unique de la haie. EPCI et entreprises engagées en RSE. Plans de financement constitués et projets de plantation ou de restauration engagés.
  - 2** Chambre d'agriculture. Porteurs de projets. OFB, Agence de l'eau, CNPF et associations spécialisées. PETA, EPCI et gestionnaires d'espaces naturels. Essences et modes de plantation adaptés aux fonctions écologiques, agricoles, hydrauliques et paysagères.
  - 3** PETA et Chambre d'agriculture. Agriculteurs, propriétaires, collectivités Guichet unique de la haie et organismes d'accompagnement, Région, OFB et Agence de l'eau. EPCI, communes, coopératives et syndicats agricoles. Dispositifs mieux connus et augmentation du nombre d'exploitations accompagnées.
- Exploitants agricoles, collectivités et propriétaires.  
 Région, OFB, Agence de l'eau Seine-Normandie, FEADER, fonds privés et entreprises engagées en RSE.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Linéaire de haies plantées ou restaurées.
- Nombre d'exploitations accompagnées.
- Nombre de projets financés.
- Montant des financements mobilisés.
- Nombre de partenariats développés avec des entreprises.
- Estimation du stockage de carbone généré.

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les espaces agricoles exposés à l'érosion, au ruissellement ou présentant des enjeux de continuité écologique.

## Fiche n°24 (1/2)

**Renforcer la résilience alimentaire du territoire et structurer une filière alimentaire locale****AMBITIONS & OBJECTIFS**

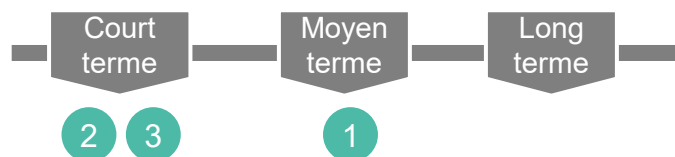
Développer une alimentation locale, durable et accessible en renforçant les liens entre producteurs, collectivités, restaurateurs, commerces et consommateurs. Cette action contribue à renforcer la résilience alimentaire du territoire, à développer les débouchés des producteurs locaux et à structurer un système alimentaire territorial plus durable.

**AXE DU DOO**

Orientation  
4.1

**SOUS-ACTIONS**

- 1 **Élaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du PETR.**  
Réaliser un état des lieux des productions, des débouchés, des besoins de la restauration collective et des initiatives existantes afin de construire un PAT opérationnel répondant aux besoins du territoire.
- 2 **Valoriser les outils déjà développés par les partenaires du territoire.**  
Communiquer sur les plateformes et dispositifs existants permettant de mettre en relation les producteurs avec les collectivités, les commerces et les acteurs de la restauration.
- 3 **Développer les actions de valorisation des producteurs locaux.**  
Organiser ou accompagner des visites de fermes, journées portes ouvertes et autres actions de communication afin de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs.

**CALENDRIER****MISE EN OEUVRE**

- 1 PETA. Chambre d'agriculture, EPCI, DRAAF et bureaux d'études. Producteurs, restauration collective, commerces, associations et habitants. Diagnostic partagé et programme d'actions du PAT adoptés.
  - 2 PETA et Chambre d'agriculture. Gestionnaires des plateformes existantes. Producteurs, collectivités, commerces et restaurateurs. Outils existants recensés, valorisés et davantage utilisés.
  - 3 PETA/EPCI. Producteurs, communes et offices de tourisme. Chambre d'agriculture et associations locales. Établissements scolaires, commerces et restaurateurs. Visites, portes ouvertes et campagnes de promotion organisées.
- Producteurs, collectivités, restauration collective, commerces, restaurateurs et habitants. FEADER, Région, ADEME, État, LEADER, collectivités et investissements privés.

**IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC**

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

**INDICATEURS DE SUIVI**

- Nombre de producteurs recensés dans le cadre du PAT.
- Nombre de partenaires mobilisés dans l'élaboration du PAT.
- Nombre d'outils ou de plateformes valorisés.
- Nombre d'actions de promotion réalisées.
- Nombre de producteurs participant aux visites, portes ouvertes ou actions de communication.

**CHAMPS D'APPLICATION**

Tout le territoire, en priorité les bassins de production, la restauration collective et les sites favorables à la transformation et à la distribution locales.

## Fiche n°24 (2/2)

## Renforcer la résilience alimentaire du territoire et structurer une filière alimentaire locale

### AMBITIONS & OBJECTIFS

Développer une alimentation locale, durable et accessible en renforçant les liens entre producteurs, collectivités, restaurateurs, commerces et consommateurs. Cette action contribue à renforcer la résilience alimentaire du territoire, à développer les débouchés des producteurs locaux et à structurer un système alimentaire territorial plus durable.

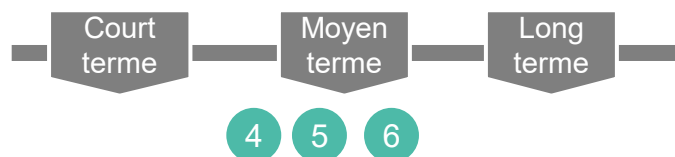
### AXE DU DOO

Orientation  
4.1

### SOUS-ACTIONS

- 4 **Structurer les outils de mise en relation entre producteurs et acheteurs.** Améliorer la connaissance de l'offre locale et des besoins des acheteurs en s'appuyant prioritairement sur les outils existants.
- 5 **Mobiliser la commande publique en faveur des productions locales.** Accompagner les collectivités dans l'intégration de clauses favorisant, lorsque le cadre réglementaire le permet, les productions locales et durables dans les marchés publics.
- 6 **Accompagner le développement des infrastructures nécessaires à la structuration de la filière alimentaire locale.** Soutenir les projets renforçant la logistique, le stockage, la transformation ou la distribution des productions locales.

### CALENDRIER



### MISE EN OEUVRE

- 4  **PETR et Chambre d'agriculture.**  Gestionnaires des outils de mise en relation.  EPCI, CCI/CMA et gestionnaires de restauration collective.  Producteurs, acheteurs publics, commerces et restaurateurs.  Offre locale et besoins des acheteurs consolidés dans un outil partagé.
  - 5   **Collectivités et établissements publics acheteurs.**  PETR, Chambre d'agriculture, gestionnaires de restauration et juristes de la commande publique.  Producteurs et groupements agricoles.  Collectivités accompagnées et marchés favorisant une alimentation locale et durable.
  - 6   **EPCI/PETR.**  Producteurs, coopératives, entreprises ou opérateurs spécialisés.  Chambre d'agriculture, Région, Banque des Territoires et CCI.  Transporteurs, transformateurs, distributeurs et collectivités.  Projets de stockage, transformation, logistique ou distribution étudiés et engagés.
-  Producteurs, collectivités, restauration collective, commerces, restaurateurs et habitants.  FEADER, Région, ADEME, État, LEADER, collectivités et investissements privés.

### IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

### EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

### INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de producteurs et d'acheteurs mis en relation.
- Nombre de collectivités accompagnées dans leurs achats alimentaires.
- Part des produits locaux dans la restauration collective.
- Nombre de partenariats commerciaux développés.
- Nombre de projets logistiques, de stockage, de transformation ou de distribution accompagnés.
- Nombre de débouchés créés ou consolidés pour les producteurs locaux

### CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les bassins de production, la restauration collective et les sites favorables à la transformation et à la distribution locales.

## Fiche n°25 (1/2)

**Préserver et valoriser les milieux naturels, véritables puits de carbone pour le territoire****AMBITIONS & OBJECTIFS**

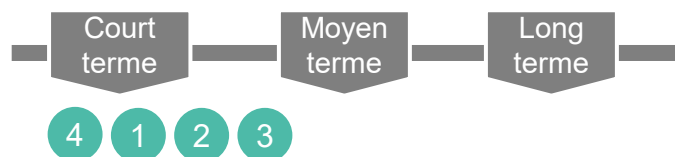
Préserver les espaces naturels contribuant au stockage du carbone, à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. Cette action participe à l'objectif territorial de porter la séquestration carbone annuelle de 184 à 346 ktCO<sub>2</sub>e/an à horizon 2050 et de tendre vers l'objectif de neutralité carbone.

**AXE DU DOO**

Orientations  
5.1, 5.2, 9.2,  
11.2, 11.3,  
14.3

**SOUS-ACTIONS**

- Favoriser la mobilisation des zones préférentielles de renaturation** identifiées par le SCoT pour des opérations de compensation écologique, permettant de renforcer les continuités écologiques du territoire
- Favoriser les pratiques de gestion écologiques des espaces verts** dans les espaces urbanisés, notamment via la conservation d'essences locales
- Promouvoir la **diversification des essences forestières**.
- Sensibiliser les acteurs territoriaux** (agents, agriculteurs, industriels) aux impacts du changement climatique et des solutions locales fondées sur la nature qui concourent à l'adaptation des milieux.

**CALENDRIER****MISE EN OEUVRE**

- PETR/EPCI.** Porteurs des projets de compensation et gestionnaires d'espaces naturels. DDT, OFB, CEN Hauts-de-France et structures GEMAPI. Communes, propriétaires et associations. Zones préférentielles mobilisées et continuités écologiques renforcées.
  - Communes et EPCI.** OFB, CAUE, Conservatoire botanique et services espaces verts. Bailleurs, paysagistes, associations et habitants. Plans de gestion écologique déployés et essences locales conservées.
  - CNPF et ONF.** Propriétaires et gestionnaires forestiers. Région, OFB et experts forestiers. PETR, EPCI et entreprises de la filière bois. Peuplements diversifiés et surfaces forestières adaptées au changement climatique.
  - PETR/EPCI.** Organismes de formation et structures d'animation. OFB, ADEME, Chambre d'agriculture, CNPF et CAUE. Agents, agriculteurs, industriels et associations. Acteurs formés et solutions fondées sur la nature intégrées aux projets.
- Collectivités, propriétaires, agriculteurs, forestiers, entreprises et habitants. ADEME, Agence de l'eau, OFB, Région, Département, fonds européens et maîtres d'ouvrage.

**IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC**

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

**INDICATEURS DE SUIVI**

- Surface renaturée (ha).
- Nb de collectivités ou gestionnaires engagés dans une gestion écologique des espaces verts.
- Nb de projets mobilisant des solutions fondées sur la nature.
- Nb d'acteurs sensibilisés.

**CHAMPS D'APPLICATION**

Tout le territoire, en priorité les réservoirs et corridors écologiques, zones humides, vallées, lisières forestières et secteurs concernés par les trames noire et brune

## Fiche n°25 (2/2)

**Préserver et valoriser les milieux naturels, véritables puits de carbone pour le territoire****AMBITIONS & OBJECTIFS**

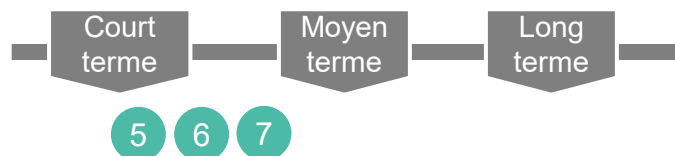
Préserver les espaces naturels contribuant au stockage du carbone, à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. Cette action participe à l'objectif territorial de porter la séquestration carbone annuelle de 184 à 346 ktCO<sub>2</sub>e/an à horizon 2050 et de tendre vers l'objectif de neutralité carbone.

**AXE DU DOO**

Orientations  
5.1, 5.2, 9.2,  
11.2, 11.3,  
14.3

**SOUS-ACTIONS**

- 5 **Restaurer en priorité les milieux naturels les plus dégradés**, identifiés à la TVB (prairies, zones humides, berges, lisières forestières)
- 6 **Identifier et préserver la trame noire du territoire**. Cartographier les continuités écologiques nocturnes et les secteurs à enjeux pour la biodiversité. Intégrer la trame noire dans les documents de planification et les projets d'aménagement.
- 7 **Engager une réflexion sur la notion de Trame Brune**, laquelle se compose de réservoirs et de corridors pédologiques pour la biodiversité vivant dans les différents horizons des sols naturels ou anthropisés, en lien avec la TVB du SCoT.

**CALENDRIER****MISE EN OEUVRE**

- 5 EPCI, structures GEMAPI et gestionnaires d'espaces naturels. Collectivités, propriétaires et opérateurs de restauration. Agence de l'eau, OFB, DDT et CEN Hauts-de-France. Agriculteurs, forestiers et associations. Milieux prioritaires restaurés et surfaces renaturées suivies.
  - 6 PETR/EPCI. Communes et gestionnaires de l'éclairage public. OFB, DDT, Cerema et associations naturalistes. USED, aménageurs et propriétaires. Trame noire cartographiée et prise en compte dans la planification et les projets.
  - 7 PETR. OFB, DDT, experts des sols et organismes de recherche. EPCI, communes, Chambre d'agriculture et gestionnaires d'espaces naturels. Diagnostic de la trame brune réalisé et articulation définie avec la TVB du SCoT.
- Collectivités, propriétaires, agriculteurs, forestiers, entreprises et habitants. ADEME, Agence de l'eau, OFB, Région, Département, fonds européens et maîtres d'ouvrage.

**IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC**

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

**EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

**INDICATEURS DE SUIVI**

- Surface de milieux naturels restaurés ou renaturés (ha)
- Nombre de communes ou de projets d'aménagement intégrant les enjeux de trame noire
- Etat d'avancement de la trame brune

**CHAMPS D'APPLICATION**

Tout le territoire, en priorité les réservoirs et corridors écologiques, zones humides, vallées, lisières forestières et secteurs concernés par les trames noire et brune

## Fiche n°26

## Porter une stratégie territoriale d'adaptation de la ressource forestière

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Définir une stratégie territoriale permettant d'adapter les forêts aux effets du changement climatique tout en préservant leurs fonctions écologiques, économiques et paysagères. Cette action vise à renforcer la résilience des peuplements face aux sécheresses, tempêtes, ravageurs et maladies, tout en maintenant le rôle des forêts dans le stockage du carbone. Elle contribue à la préservation du puits carbone forestier du territoire, estimé à 151 ktCO<sub>2</sub>e/an à horizon 2050.

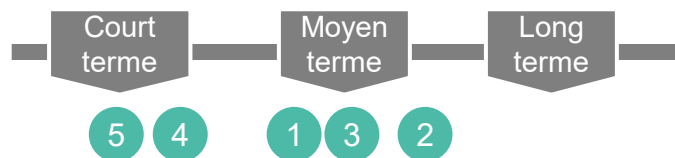
## AXE DU DOO

Orientations  
5.1, 5.2

## SOUS-ACTIONS

- 1 Structurer une filière bois locale au travers notamment d'une gouvernance pour la protection et la gestion durable de la ressource forestière
- 2 Développer la sylviculture mélangée à couvert continu pour maintenir l'ambiance forestière et le stockage carbone
- 3 Diversifier les essences à la parcelle afin de limiter durablement les monocultures via la migration assistée
- 4 Inciter les propriétaires à une gestion durable de leur forêt, en limitant notamment les coupes rases
- 5 Acculturer les habitants et acteurs du territoire à la construction bois, notamment pour le bâti résidentiel.

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 PETR. Fibois, avec l'appui de Fibois Hauts-de-France. CNPF, ONF, Région et DDT. Propriétaires, communes forestières, exploitants et entreprises de transformation. Diagnostic territorial, gouvernance locale et feuille de route forêt-bois établis.
  - 2 CNPF pour les forêts privées et ONF pour les forêts publiques. Propriétaires et gestionnaires forestiers. Experts forestiers, coopératives et organismes de recherche. Parcelles pilotes engagées et surfaces suivies.
  - 3 CNPF pour les forêts privées et ONF pour les forêts publiques. Propriétaires et gestionnaires forestiers. DDT, experts forestiers et Région. PETR, communes forestières et groupements de propriétaires. Augmentation des surfaces couvertes par un document de gestion durable et intégration de mesures d'adaptation climatique.
  - 4 CNPF pour les forêts privées et ONF pour les forêts publiques. Propriétaires et gestionnaires forestiers. DDT, experts forestiers et Région. PETR, communes forestières et groupements de propriétaires. Augmentation des surfaces couvertes par un document de gestion durable et intégration de mesures d'adaptation climatique.
  - 5 PETR et EPCI. Fibois, CAUE et organismes de formation pour l'animation ; maîtres d'ouvrage publics ou privés pour les opérations. CNPF, ONF, CCI/CMA et professionnels du bâtiment. Actions de sensibilisation, opérations démonstratrices et recours au bois local tracé.
- Propriétaires, gestionnaires forestiers, entreprises de la filière bois, collectivités et habitants. Région, ADEME, OFB, FEADER et investissements des propriétaires.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Adoption d'une stratégie / nb d'actions mises en œuvre
- Nb d'acteurs forestiers impliqués
- Surface forestière couverte par des documents de gestion durable
- Surface forestière faisant l'objet de mesures d'adaptation au CC

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les massifs forestiers et peuplements vulnérables au changement climatique ainsi que les secteurs favorables à la filière bois

## Fiche n°27

## Accroître l'acculturation aux risques en lien avec le changement climatique

## AMBITIONS &amp; OBJECTIFS

Développer la connaissance des risques climatiques auprès des habitants, élus et acteurs économiques afin d'améliorer les capacités d'anticipation et d'adaptation du territoire. Cette action contribue à renforcer la résilience locale face à l'augmentation attendue des épisodes de sécheresse, de fortes chaleurs et de précipitations intenses.

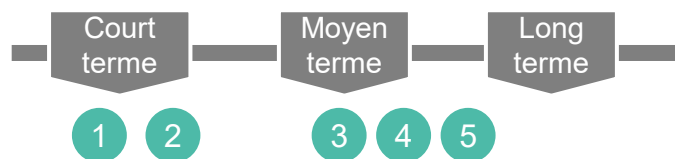
## AXE DU DOO

Orientations  
5.1 et 15.2

## SOUS-ACTIONS

- 1 Construire un programme participatif autour de la culture du risque à destination des élus, agents, entreprises et habitants.
- 2 Améliorer les connaissances sur l'exposition actuelle et future aux risques climatiques pour identifier les habitants et activités vulnérables
- 3 Organiser des ateliers prospectifs sous climat futur pour identifier et préparer les transformations
- 4 Organiser des Fresques du climat ou autres outils d'animation territoriale afin de promouvoir des solutions d'adaptation fondées sur la nature
- 5 Mettre en place un plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

## CALENDRIER



## MISE EN OEUVRE

- 1 PETR/EPCI · Préfecture, DDT, SDIS, ARS et structures de bassin · Communes, entreprises, associations et établissements scolaires · Programme territorial de sensibilisation aux risques déployé.
  - 2 EPCI · Structures de bassin et collectivités compétentes · DDT, Cerema, BRGM, Météo-France et services de secours · Communes, agriculteurs et acteurs économiques · Vulnérabilités actuelles et futures cartographiées et publics prioritaires identifiés.
  - 3 PETR/EPCI · ADEME, Cerema et experts climatiques · Élus, services, entreprises, agriculteurs et associations · Scénarios territoriaux élaborés et transformations prioritaires identifiées.
  - 4 PETR/EPCI · Associations et animateurs formés · ADEME, OFB et structures de bassin · Établissements scolaires, entreprises et habitants · Ateliers organisés et solutions d'adaptation fondées sur la nature proposées.
  - 5 EPCI · Préfecture, SDIS, DDT et services de sécurité civile · Communes, opérateurs de réseaux et établissements sensibles · PICS adopté, articulé avec les PCS et testé lors d'exercices.
- Élus, agents, habitants, scolaires, entreprises et agriculteurs · État, Région, ADEME, fonds de prévention des risques et collectivités.

## IMPACTS ATTENDUS SUR LA STRATEGIE AEC

|            |  |
|------------|--|
| GES        |  |
| Seq. CO2   |  |
| Sobriété   |  |
| ENR&R      |  |
| Réseaux    |  |
| Air        |  |
| Adaptation |  |
| Biosourcés |  |

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Impacts pressentis



Mesures ERC :

/

## INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées par an ;
- Nombre de classes et de participants sensibilisés ;
- Nombre d'exercices de gestion de crise organisés ;
- Part du territoire couverte par un diagnostic de vulnérabilité climatique ;
- Nombre de communes intégrées au PICS ;
- Nombre d'ateliers prospectifs organisés et de mesures d'adaptation

## CHAMPS D'APPLICATION

Tout le territoire, en priorité les secteurs exposés aux inondations, ruissellements, sécheresses, fortes chaleurs et autres risques climatiques.